



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre d'Etat*

Paris, le **15 DEC. 2017**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**

à

**Monsieur le préfet de police  
Mesdames et messieurs les préfets de région  
Mesdames et messieurs les préfets de département  
Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône**

**NOR** : INTV1730432J

**Objet** : Orientations pour l'année 2018 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.

**P.J.** : 6 annexes.

**Références** : Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France,  
Décret d'application n° 2016-900 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif au parcours personnalisé d'intégration républicaine,  
Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif au modèle type de contrat d'intégration républicaine,  
Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 modifié relatif aux formations civique et linguistique prescrites aux étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR).

L'intégration des étrangers en France est un enjeu de premier plan en termes de cohésion sociale. Sa nécessité a rarement été aussi urgente et pressante qu'aujourd'hui. Elle implique d'articuler les dispositifs de la politique d'intégration destinée aux étrangers primo-arrivants, les mesures spécifiquement destinées au public des bénéficiaires de protection internationale (BPI) et celles favorisant l'accès aux droits et aux services publics.

Le plan d'action du Gouvernement du 12 juillet 2017 pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires prévoit de donner une plus grande ambition à la politique d'intégration, impliquant notamment le renforcement des formations linguistiques et l'amélioration des formations civiques, toutes deux essentielles à la construction des parcours d'intégration, ainsi que le développement des actions visant l'accès à l'emploi.

À cette fin, une consultation est actuellement conduite par le député, Aurélien Taché, missionné par le Premier ministre. Elle implique des chercheurs et universitaires et s'appuiera sur des travaux comparatifs des politiques conduites par les partenaires européens et internationaux de la France. Un conseil interministériel de l'intégration se réunira en début d'année 2018 pour redéfinir les orientations de cette politique.

D'ores et déjà, le projet de loi de finances pour 2018, actuellement en discussion, prévoit une augmentation des crédits globaux de l'action 12 (+ 8,6 M €) et de l'action 15 (+ 16,4 M €) afin de renforcer dès maintenant les mesures d'intégration (formations linguistiques et accompagnement vers l'insertion professionnelle notamment).

C'est dans ce contexte que je vous donne mes priorités d'action et d'utilisation des crédits qui vous sont délégués pour l'accompagnement des étrangers en situation régulière, incluant bien sûr les réfugiés.

## **1. Les priorités d'action et d'utilisation des crédits délégués de l'action 12 - action d'accompagnement des étrangers en situation régulière**

La première étape du parcours d'intégration est marquée par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR). Depuis sa mise en place le 1er juillet 2016, plus de 133 000 contrats ont été signés. Le public concerné par les actions du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » est constitué des étrangers primo-arrivants des pays tiers à l'Union européenne, titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de cinq ans et souhaitant s'installer durablement en France.

Vous veillerez à mobiliser et à coordonner les acteurs, multiples et différents dans leurs statuts et leurs approches, qui concourent à l'intégration des étrangers. En organisant leur complémentarité, vous permettrez la construction de véritables parcours d'intégration, fluides et sans rupture, sur votre territoire. Je compte donc sur votre implication personnelle et celle de vos services.

Les crédits délégués de l'action 12 devraient être d'un montant sensiblement supérieur à ceux délégués en 2017 (17,2 M € en 2017) de manière à accentuer votre action en faveur de l'accès à l'emploi. Les enveloppes sont calculées, avec quelques ajustements, sur la base du nombre de signataires du CIR dans votre région.

Vous contribuerez à renforcer l'appropriation des valeurs de la République, la pratique du « vivre ensemble » et l'exercice de la citoyenneté grâce aux actions que vous soutiendrez dans le cadre des crédits délégués du programme 104, en complément de la formation civique délivrée dans le cadre du CIR. Il vous appartient d'encourager l'émergence de projets structurants sur cette thématique. La DAAEN a mis à disposition sur l'intranet de la DGEF les contenus des modules de formation civique. Vos services pourront les exploiter pour susciter des initiatives locales en matière d'apprentissage de la citoyenneté, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'appropriation des valeurs et principes républicains, et accompagner ce faisant les porteurs de projet que vous souhaiterez financer.

La maîtrise de la langue française est un élément essentiel du parcours d'intégration. C'est elle qui rend possible les autres actions, en particulier celles visant l'accès à l'emploi. La formation linguistique prescrite par l'OFII dès l'arrivée en France n'est qu'un premier palier d'apprentissage qui doit s'articuler en cohérence et en complémentarité avec les actions soutenues à l'échelle territoriale (ateliers socio-linguistiques, organismes de formation conventionnés, etc.).

La cartographie des formations linguistiques sur chacun des territoires est l'outil indispensable pour pouvoir construire de véritables parcours d'intégration. C'est pourquoi vous devrez achever la réalisation de vos cartographies locales pour la fin de l'année 2018, ce qui permettra leur regroupement au niveau national.

Dans le cadre du CIR, compte tenu de la nécessité de renforcer l'apprentissage linguistique de niveau A1, l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif aux formations civique et linguistique a été modifié<sup>1</sup> pour permettre la prescription, dans chacun des forfaits linguistiques actuels de 200, 100 ou 50 heures, d'un supplément d'heures de 20 %, pour ceux qui en ont le plus besoin. Vous vous assurerez auprès de l'OFII que ces heures sont bien mises en œuvre.

En outre, une expérimentation est menée avec trois directions départementales de l'OFII (Bobigny, Caen et Lyon) pour les analphabètes et les étrangers qui ne savent ni lire, ni écrire dans leur langue d'origine afin de leur faire bénéficier de 60 heures complémentaires selon des modalités différentes (en amont de leur parcours de 240 heures ou en aval). Cette expérimentation sous forme de recherche-action-formation permettra de déterminer les modalités pédagogiques les plus efficaces pour ce public.

Pour financer ces deux actions, le PLF 2018, actuellement en cours de discussion, a prévu des crédits, en augmentation, à hauteur de 8,4 M€.

---

<sup>1</sup> arrêté du 25 juillet 2017 modifiant l'arrêté 1er juillet 2016 relatif aux formations civique et linguistique prescrites aux étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine

L'accès à l'emploi est aussi une condition indispensable pour pouvoir disposer de ressources propres, accéder à un logement, mieux s'insérer dans la société et vivre en toute autonomie. Le défaut de maîtrise de la langue française, l'absence de justificatifs relatifs aux études et à l'expérience professionnelle dans le pays d'origine, ou des vulnérabilités résultant des parcours personnels, sont autant de freins à l'accès à l'emploi.

Ainsi, vous veillerez à la mise en œuvre du partenariat entre l'OFII et Pôle emploi dans le cadre des conventions départementales qui déclinent l'accord-cadre de partenariat signé le 24 novembre 2016 entre la DGEF, l'OFII, la DGEFP et Pôle emploi en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, et qui permet une meilleure connaissance des signataires du CIR et de leur situation vis-à-vis de l'emploi grâce à un échange réciproque de données entre l'OFII et Pôle emploi.

En parallèle, compte tenu des besoins multiples des primo-arrivants, il est important de favoriser les projets proposant un accompagnement global qui combine les actions sociales, citoyennes et professionnelles visant à informer, à orienter et à co-construire les parcours de ce public. Cette approche intégrée et pluridimensionnelle est la plus efficace pour construire des parcours adaptés aux besoins des bénéficiaires.

En outre, dans le but de faciliter l'employabilité rapide des primo-arrivants, les formations au français à visée professionnelle sont à encourager, en mobilisant tous les acteurs pouvant intervenir sur ce champ (service public de l'emploi, conseils régionaux, associations, etc.).

Sur ces deux derniers points, le PLF actuellement en cours de discussion a prévu des crédits complémentaires à hauteur de 5,4 M€. Une partie de ces montants sera intégrée à l'enveloppe générale des crédits délégués pour mener des actions en faveur de l'emploi des étrangers primo-arrivants, notamment par des projets d'accompagnement global et de formation linguistique à visée professionnelle.

Enfin, le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), commun avec l'éducation nationale, doit être maintenu, ainsi que la collaboration avec les rectorats, afin de poursuivre cette action destinée spécifiquement aux parents d'enfants scolarisés.

## **2. Les priorités d'action et d'utilisation des crédits délégués de l'action 15 - action d'accompagnement des réfugiés**

L'action 15 « accompagnement des réfugiés » soutient l'intégration des bénéficiaires de protection internationale (BPI), d'une part, par le financement des centres provisoires d'hébergement (CPH) et, d'autre part, grâce à la mise en œuvre de projets innovants offrant un accompagnement global vers l'emploi et le logement des personnes fragilisées par leur parcours d'exil.

Sur l'action 15, les crédits mis à votre disposition devraient être d'un montant sensiblement supérieur à ceux délégués en 2017.

Les CPH constituent une étape décisive dans le parcours d'intégration des réfugiés, en leur offrant un dispositif d'hébergement et d'accompagnement complet et adapté (accompagnement social, accompagnement à l'emploi et à la formation, apprentissage linguistique, accès aux soins et au logement).

Le parc de CPH a quasiment doublé en deux ans, passant de 1 136 places en 2015 à 2 207 en 2017. Le dispositif national d'accueil compte 42 CPH répartis sur l'ensemble des régions métropolitaines (hors Corse).

Ce développement va se poursuivre en 2018 avec la création de 3 000 nouvelles places en réponse à un appel à projets, dans le but de fluidifier les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile qui hébergent environ 13 000 réfugiés.

En complément des places en CPH, des actions portées par le secteur associatif financées sur le programme 104 seront mises en œuvre dans le cadre d'un nouvel appel à projets national (publication début 2018). Les orientations de celui-ci s'inspireront du plan d'actions interministériel à l'intégration des réfugiés qui sera proposé au gouvernement fin 2017.

Il visera le financement de dispositifs innovants et de dispositifs proposant des parcours intégrés d'accompagnement vers le logement et l'emploi. Par ailleurs, l'action 15 du programme 104 finance également des actions d'accueil et de prise en charge des bénéficiaires des programmes de réinstallation en France.

En parallèle, la gouvernance de la politique de l'asile devrait être très prochainement rénovée par le biais d'une instruction qui vous sera adressée et qui clarifiera les rôles des différents acteurs (OFII, services de l'État, niveaux régional et départemental) tout en proposant une comitologie en adéquation avec les enjeux actuels de lutte contre l'immigration irrégulière, de fluidité du parc et de la nécessité de travailler davantage sur les sujets d'intégration des réfugiés pour définir une politique plus ambitieuse, plus coordonnée et plus efficace.

### **3. L'évaluation de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France**

En 2017, grâce à un groupe de travail associant plusieurs représentants des services déconcentrés de l'État, le dispositif d'évaluation des actions subventionnées sur l'action 12 a été réajusté avec des documents plus clairs et des indicateurs mieux adaptés. C'est ce nouveau dispositif d'évaluation, joint en annexe, qui vous permettra de rendre compte des actions menées en 2018.

En outre, à la suite de cette première année d'application du CIR, une mission d'évaluation a été confiée à un prestataire externe. Menée entre juillet et novembre 2017, elle a porté sur les formations du CIR dans toutes leurs composantes (organisation, contenu pédagogique, etc.). Ses constats et recommandations feront l'objet d'une analyse attentive, en lien avec les conclusions attendues de la mission parlementaire.

Enfin, la DAAEN a institué depuis 2016 un dialogue territorial avec chaque région afin d'échanger sur la mise en œuvre des orientations annuelles en matière d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants. Ces dialogues sont l'occasion de préciser les actions engagées et les travaux en cours sur les plans national et local, mettre en avant les réussites, repérer les difficultés et répondre aux interrogations des uns et des autres. Ils seront reconduits au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Vous trouverez en annexe les précisions utiles à la mise en œuvre de ces orientations générales pour 2018.

Mes services (direction générale des étrangers en France - direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité) sont à votre disposition pour vous appuyer dans leur mise en œuvre afin d'assurer une politique d'intégration efficace et coordonnée.

Gérard COLLOMB

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard COLLOMB', written in a cursive style.

## **ANNEXE A LA CIRCULAIRE n ° NOR : INTV1730432J**

### **1. Les priorités d'action et d'utilisation des crédits délégués de l'action 12 - action d'accompagnement des étrangers en situation régulière**

#### **1.1 Le public**

#### **1.2 Les champs d'actions à poursuivre et développer**

##### **1.2.1. L'apprentissage de la langue française**

###### **1.2.1.1. L'élaboration de cartographies linguistiques**

###### **1.2.1.2. Le parcours linguistique**

a) La première partie du parcours linguistique proposé par l'OFII

b) La poursuite du parcours linguistique

##### **1.2.2. L'appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté**

##### **1.2.3. L'accompagnement vers l'emploi**

##### **1.2.4. Accompagnement global et accès aux droits**

##### **1.2.5. Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et les actions à développer sur la parentalité**

##### **1.2.6. L'implication des collectivités territoriales**

### **2. Les priorités d'action et d'utilisation des crédits délégués de l'action 15 - action d'accompagnement des réfugiés**

#### **2.1. Le financement des CPH**

#### **2.2. Les actions d'accompagnement global vers l'emploi et le logement**

### **3. Les moyens financiers des actions 12 et 15**

### **4. L'évaluation de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France**

#### **4.1 L'évaluation des actions financées par le programme 104**

#### **4.2 L'évaluation du CIR**

### **5- L'animation du réseau**

### **6- Les outils de communication**

#### **Annexes :**

- Annexe 1 : CAI/CIR : les chiffres essentiels 2014-2017 ;
- Annexe 2 : une liste indicative de tests en ligne pour la vérification du niveau de langue ;
- Annexe 3 : le recensement des structures d'accompagnement global des personnes primo-arrivantes (critères qualitatifs) ;
- Annexe 4 : le nombre de CAI/CIR par département et région depuis 2012 ;
- Annexe 5 : le plan d'évaluation des actions financées par les crédits déconcentrés du P104 et le relevé de conclusions du cycle de travail ayant conduit à ce plan ;
- Annexe 6 : les outils de communication.

L'objet de la présente annexe relative à la déclinaison territoriale de la politique d'intégration des étrangers en France est de préciser les orientations pour l'année 2018.

## **1. Les priorités d'action et d'utilisation des crédits délégués de l'action 12 - action d'accompagnement des étrangers en situation régulière**

Le parcours personnalisé d'intégration républicaine, tel que mis en place en juillet 2016, s'adresse aux étrangers (y compris les bénéficiaires de protection internationale - BPI) accédant pour la première fois au séjour en France et désireux de s'y installer durablement. Il a pour objectif d'améliorer l'accueil de ce public et de favoriser son insertion sociale, culturelle et professionnelle au sein de la société française. Il se caractérise par une individualisation de l'accueil grâce à un entretien approfondi conduit par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des formations renforcées et une articulation effective avec la politique de délivrance des titres de séjour.

La première étape de ce parcours est marquée par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR). Depuis sa mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, plus de 124 000 contrats ont été signés. Le taux de prescription linguistique (55,6 %) a augmenté avec l'instauration de ce dispositif et l'élévation du niveau de langue requis (A1 au lieu de A1.1). (cf. annexe 1).

### 1.1 Le public

Le public concerné par les actions du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » est constitué des étrangers primo-arrivants des pays tiers à l'Union européenne, titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de cinq ans et souhaitant s'installer durablement en France.

Une attention particulière devra être apportée aux actions visant les bénéficiaires de protection internationale (BPI) et notamment les jeunes de 18 à 25 ans qui ne bénéficient d'aucune ressource. Les actions de formation et d'accompagnement social et professionnel en direction de ces publics ont vocation à être renforcées. Il est rappelé que les BPI signent le CIR, en tant qu'étrangers primo-arrivants, bénéficiant ainsi des formations civique et linguistique qui en découlent.

Vous pourrez également, de manière exceptionnelle, apporter un soutien à l'accompagnement des personnes âgées immigrées lorsqu'il s'agit d'une préoccupation forte en région qui n'est pas suffisamment prise en compte par les autres politiques publiques (politique de la ville en particulier).

Vous veillerez à mobiliser et à coordonner les acteurs, multiples et différents dans leurs statuts et leurs approches, qui concourent à l'intégration des étrangers. En organisant leur complémentarité, vous permettrez la construction de véritables parcours d'intégration, fluides et sans rupture, sur votre territoire.

### 1.2 Les champs d'actions à poursuivre et développer

Il vous appartient, afin de donner toute sa dimension au parcours d'intégration républicaine, de prendre le relais du premier accueil assuré par l'OFII en poursuivant la mobilisation et la coordination des acteurs de terrain autour des priorités suivantes.

### 1.2.1. L'apprentissage de la langue française

La maîtrise de la langue française est un élément essentiel du parcours d'intégration. Elle rend possible les autres actions, en particulier celles visant l'accès à l'emploi. La formation prescrite par l'OFII dès l'arrivée en France n'est qu'un premier palier d'apprentissage devant s'articuler en cohérence et en complémentarité avec les actions soutenues à l'échelle territoriale.

#### 1.2.1.1. L'élaboration de cartographies linguistiques

La précédente instruction ministérielle vous demandait de mettre en place des cartographies en ligne à l'usage des acteurs de l'intégration pour faciliter l'orientation des étrangers dans leur parcours linguistique.

Cette démarche, toujours d'actualité, consiste en un recensement le plus exhaustif possible de l'offre linguistique sur votre territoire afin de la rendre visible et ainsi de structurer davantage les interventions des différents acteurs dans l'accompagnement des étrangers primo-arrivants. Outil d'aide à la construction des parcours, la cartographie linguistique est un levier pour organiser une plus grande fluidité entre les différents niveaux en langue (A1, A2, B1 du cadre européen commun de référence pour les langues - CECRL) qu'il s'agisse de l'offre publique (prestataires de l'OFII, conseils régionaux, etc.) ou privée, notamment associative.

L'aboutissement début 2017 des travaux de cartographie de l'offre de formation en région Île-de-France, avec le réseau national des CARIF-OREF (RCO), a permis d'engager une nouvelle étape de développement, cette fois à l'échelle nationale.

Vous achèverez le déploiement de l'ensemble des cartographies linguistiques locales à la fin de l'année 2018.

#### 1.2.1.2. Le parcours linguistique

Le passage d'une formation linguistique à l'autre sans rupture ni délai est une des conditions d'une intégration réussie des étrangers primo-arrivants dans notre société française. Vous veillerez ainsi à renforcer la fluidité du parcours linguistique en impliquant les acteurs territoriaux.

Celui-ci s'articule autour de deux types d'instruments : l'offre linguistique de l'État mise en œuvre par l'OFII et l'offre complémentaire financée via les crédits qui vous sont délégués.

##### a) La première partie du parcours linguistique proposé par l'OFII

Dans le cadre du CIR, compte tenu de la nécessité de renforcer l'apprentissage linguistique de niveau A1, l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif aux formations civique et linguistique a été modifié <sup>1</sup> pour permettre la prescription, dans chacun des forfaits linguistiques actuels de 200, 100 ou 50 heures, d'un supplément d'heures de 20 %, pour ceux qui en ont le plus besoin. Vous vous assurerez auprès de l'OFII que ces heures sont bien mises en œuvre.

---

<sup>1</sup> arrêté du 25 juillet 2017 modifiant l'arrêté 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif aux formations civique et linguistique prescrites aux étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine

Par ailleurs, indépendamment de l'augmentation des volumes horaires, la situation des primo-arrivants non-lecteurs, non-scripteurs (analphabètes) est à prendre en compte via une pédagogie d'enseignement adéquate. Une expérimentation est menée avec trois directions départementales de l'OFII (Bobigny, Caen et Lyon) pour les analphabètes et les étrangers qui ne savent ni lire, ni écrire dans leur langue d'origine afin de leur faire bénéficier de 60 heures complémentaires selon des modalités différentes (en amont de leur parcours de 240 heures ou en aval). Cette expérimentation sous forme de recherche-action-formation permettra de déterminer les modalités pédagogiques les plus efficaces pour ce public.

Pour financer ces mesures, le PLF 2018, actuellement en cours de discussion, a prévu des crédits complémentaires à hauteur de 8,4 M€.

Ainsi, pour rendre plus visible et fluide le parcours linguistique proposé, vous veillerez au passage de relais entre ses différentes étapes. Et pour ce faire, vous travaillerez étroitement avec les directions territoriales de l'OFII de manière à orienter les étrangers suivant leur niveau :

- pour ceux ayant acquis le niveau A1 et souhaitant obtenir le niveau A2, vers les formations gratuites de 100 heures, organisées par l'IFRA, attributaire du marché de l'OFII. Je vous rappelle que l'atteinte de ce niveau linguistique sera exigible à compter du 7 mars 2018 pour la délivrance de la carte de résident et de la carte de résident de longue durée UE ;
- pour ceux ayant acquis le niveau A2 et souhaitant obtenir le niveau B1, requis pour la naturalisation, vers les formations gratuites de 50 heures, organisées par le GRETA, attributaire du marché de l'OFII.

#### b) La poursuite du parcours linguistique

Il a vocation à s'inscrire en complémentarité des formations linguistiques dispensées par les organismes de formation retenus par l'OFII.

En effet, le parcours obligatoire de l'OFII, qui s'inscrit dans le cadre du CIR, peut être complété par des parcours optionnels gérés par des acteurs locaux (ateliers socio-linguistiques - ASL, organismes de formation conventionnés, etc.).

L'articulation entre ces deux types d'offres est à organiser pour une prise de relais effective et rapide par les acteurs associatifs. Il est en effet courant de constater une rupture dans les parcours des étrangers qui freine leur intégration.

Vous veillerez également à développer la professionnalisation des acteurs associatifs, professionnels et bénévoles. Pour les ASL, le cadre de référence méthodologique et pédagogique élaboré par la DAAEN doit vous permettre d'apprécier la qualité et la conformité de leurs actions. Pour les accompagner en matière d'évaluation des niveaux linguistiques, des outils sont plus particulièrement signalés par la DAAEN (cf. annexe 2).

En outre, dans le but de faciliter l'employabilité rapide des primo-arrivants, les formations au français à visée professionnelle sont à encourager, en mobilisant tous les acteurs pouvant intervenir sur ce champ (service public de l'emploi, conseils régionaux, associations, etc.). Sur ces points, le PLF actuellement en cours de discussion a prévu des crédits complémentaires à hauteur de 3 M€.

### 1.2.2. L'appropriation des valeurs et usages de la République et de la citoyenneté

En complément de la formation civique obligatoire délivrée dans le cadre du CIR, les actions soutenues localement dans le cadre des crédits délégués du programme 104 doivent contribuer à renforcer l'appropriation des valeurs de la République, la pratique du « vivre ensemble » et l'exercice de la citoyenneté. Le montant des crédits que vous consacrez à ces actions ayant régulièrement diminué depuis 2014, il vous appartient d'encourager l'émergence de projets structurants sur cette thématique. La DAAEN a mis à disposition sur l'intranet de la DGEF les contenus des modules de formation civique. Vos services pourront les exploiter pour susciter des initiatives locales en matière d'apprentissage de la citoyenneté, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'appropriation des valeurs et principes républicains, et accompagner ce faisant les porteurs de projet que vous souhaitez financer.

Par ailleurs, la DAAEN a apporté son soutien à l'élaboration d'un outil numérique (Massive Open Online Course -MOOC) porté par France Terre d'Asile intitulé « Ensemble en France » qui permet aux étrangers primo-arrivants de se former et de s'informer sur les codes et les valeurs de la République française. Il constitue également un outil utile, pour les professionnels.

### 1.2.3. L'accompagnement vers l'emploi

L'accès à l'emploi est une condition indispensable pour pouvoir disposer de ressources propres, accéder à un logement, mieux s'insérer dans la société et vivre en toute autonomie. Le défaut de maîtrise de la langue française, l'absence de justificatifs relatifs aux études et à l'expérience professionnelle dans le pays d'origine, ou des vulnérabilités résultant des parcours personnels, sont autant de freins à l'accès à l'emploi. C'est pourquoi un accompagnement mieux adapté et personnalisé doit être prioritairement recherché afin de permettre une insertion rapide dans la société française.

À cet égard, deux types d'expérimentations de parcours « intégrés » à destination des BPI ont été lancées en 2017.

- Le « parcours pour 1 000 réfugiés », mis en place dans le cadre d'un accord signé entre les ministres du travail, de l'intérieur et du logement, Pôle emploi, le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et l'OFIL, propose à 1 000 bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) un parcours d'insertion de 8 mois associant l'hébergement, l'apprentissage linguistique et une formation professionnelle certifiante ciblée sur les métiers en tension, en partenariat avec l'association de formation professionnelle pour adultes (AFPA).
- Des cellules de coordination locales pour accompagner la sortie des réfugiés de moins de 25 ans des structures d'hébergement ont été mises en place dans trois départements volontaires (Côte-d'Or, Loire-Atlantique, Bas-Rhin) en partenariat avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Cette expérimentation est menée sans moyens complémentaires et par la seule coordination de l'ensemble des acteurs du champ de l'asile, de l'hébergement et de l'insertion professionnelle. Elle a pour but de trouver des solutions individuelles concrètes pour aider ces jeunes particulièrement vulnérables et sans ressources à trouver une formation, un emploi et un logement.

À l'instar de ces expérimentations, vous privilégieriez des actions ou projets œuvrant davantage à la mise en œuvre d'un parcours fluide, structuré et le plus individualisé possible. Le partage d'un diagnostic social et professionnel avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'accueil, de l'intégration, de l'hébergement, de l'insertion sociale et professionnelle constitue un préalable indispensable pour proposer des parcours individuels adaptés à chacun des profils et doit ainsi être privilégié dans vos territoires.

En adéquation avec les besoins identifiés sur vos territoires, vous initierez ou apporterez votre soutien à des actions d'accompagnement vers l'emploi (formation professionnelle, actions de tutorat ou de parrainage avec des entreprises, formation linguistique à visée professionnelle, etc.). Votre délégation générale de crédits sur l'action 12 intégrera un montant complémentaire à cette fin.

Cette action constitue aussi une priorité nationale développée dans les orientations de l'appel à projet lancé par la DAAEN le 12 octobre 2017, la seconde priorité étant la professionnalisation des acteurs de l'intégration. L'avis de vos services sera sollicité sur les projets déposés afin de s'assurer de la complémentarité des actions nationales et territoriales.

En parallèle, l'accord-cadre de partenariat signé le 24 novembre 2016 entre la DGEF, l'OFII, la DGEFP et Pôle emploi en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, permet une meilleure connaissance des signataires du CIR et de leur situation vis-à-vis de l'emploi grâce à un échange réciproque de données entre l'OFII et Pôle emploi.

La déclinaison de cet accord-cadre par la signature de conventions départementales a pour objet de coordonner les actions locales de l'OFII et de Pôle emploi afin de faciliter les recherches d'emploi des signataires du CIR.

En fonction des spécificités locales, il vous appartient d'établir un plan d'actions opérationnel visant à maintenir cette dynamique en mobilisant les unités départementales des DIRECCTE et en veillant à leur partenariat étroit avec les acteurs du service public de l'emploi ainsi que les services chargés de l'intégration des étrangers. Ce plan d'actions doit permettre notamment de fluidifier les relations entre les opérateurs par des échanges plus réguliers (réunion de travail, désignation de référents, visites entre services, etc.). Par ailleurs, le partage des données et des informations relatives aux profils des étrangers dans vos territoires constitue une occasion pour identifier et mener des actions correspondantes aux besoins (actions de formations linguistiques complémentaires, orientations vers des partenaires associatifs ou institutionnels, etc.).

Dans ce cadre, il vous appartient de veiller à la mise en œuvre effective du plan d'actions inscrit dans les accords départementaux, et notamment de réunir le comité de pilotage départemental le plus régulièrement possible.

#### 1.2.4. Accompagnement global et accès aux droits

Compte tenu des besoins multiples des étrangers primo-arrivants, il est important de favoriser les projets proposant un accompagnement global, c'est-à-dire combinant les actions sociales, citoyennes et professionnelles visant à informer, à orienter et à co-construire les parcours de ce public. Cette approche intégrée et pluridimensionnelle est la plus efficace pour construire des parcours adaptés aux besoins des bénéficiaires, en levant tous les freins (santé, mobilité, etc.). La mobilisation et l'intervention coordonnée des acteurs permettent également d'apporter des réponses et des solutions adaptées aux difficultés individuelles et collectives des étrangers en matière de formation linguistique et professionnelle, d'accès à l'emploi et d'insertion sociale. Il s'agit ainsi de dépasser les logiques de dispositif et de compétences qui compartimentent les interventions auprès des étrangers.

Vous privilégieriez donc le développement de ce type de parcours d'insertion sociale et professionnelle en encourageant l'approche globale de l'accompagnement proposé par les acteurs des territoires.

Cela étant, devront être poursuivies toutes les démarches visant à favoriser un réel accès aux droits dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, des transports, etc., même hors accompagnement global.

Pour ces actions, il est important de s'adosser aux structures d'accueil et d'orientation qui existent, ou de soutenir leur création, pour accompagner le public étranger vers les services de proximité ou de soutenir des structures d'accompagnement global qui répondent à cet enjeu. Vous vous assurerez que ces structures d'accueil sont bien connues des populations ciblées et des acteurs locaux, par le biais, par exemple, de guides ou de cartographies. Vous trouverez en annexe 3 un référentiel qualitatif vous permettant de recenser les structures existantes sur votre territoire.

En effet, connaître et faire connaître l'offre d'accompagnement dans votre territoire sont les deux axes qui doivent guider votre action. À cette fin, la phase de recensement des structures qui concourent à ce processus d'accueil et d'intégration, initiée en 2016, devra s'achever en 2018, à l'instar du travail qui a été engagé pour cartographier l'offre de formation linguistique. Ainsi, vous pourrez contribuer à alimenter la base de ressources partenariales, conçue en lien avec les conseils départementaux, que Pôle emploi mettra à disposition de l'OFII courant 2018 et dont les modalités d'accès sont en cours de discussion.

Grâce à cette base de données, les auditeurs de l'OFII auront une connaissance plus fine des ressources sociales du territoire et pourront mieux orienter les signataires du CIR en fonction de leurs besoins lors de l'entretien personnalisé.

#### 1.2.5. Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et les actions à développer sur la parentalité

*Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants* (OEPRE) est financé depuis fin 2015 par les crédits du programme 104 ainsi que par ceux du programme 230 « Vie de l'élève » du ministère de l'éducation nationale. Il sera poursuivi en 2018.

Ce dispositif est jugé pertinent en ce qu'il permet, d'une part, de répondre à un besoin notamment pour les femmes étrangères parfois isolées et, d'autre part, de renforcer la collaboration entre les rectorats et vos services. Il doit être maintenu, voire renforcé.

Comme en 2017, les crédits dédiés à ce dispositif ne sont plus fléchés. Ils sont intégrés dans la notification globale de l'enveloppe allouée au titre du programme 104, afin d'en faciliter la gestion. Cela vous donne davantage de latitude pour fixer le niveau de votre intervention.

Vous pouvez vous reporter à la circulaire n° 2017-060 du 03 avril 2017 (NOR : MENE1709979C, DAAEN / DGESCO) qui a simplifié le schéma général du dispositif par une définition clarifiée du public visé par les deux ministères, rendant cohérente leur répartition financière et allégeant le suivi du public par les établissements scolaires. Les modalités de pilotage ont également été redéfinies afin de favoriser les échanges entre les deux ministères et de pouvoir faire évoluer le dispositif en fonction des besoins. Un important travail de toilettage des annexes a été opéré pour faciliter leur utilisation par les acteurs de terrain.

Par ailleurs, au-delà de ces actions dans le cadre scolaire, il vous appartient de soutenir d'autres propositions innovantes dans le domaine du soutien à la parentalité, et ce dans une démarche d'amélioration de l'accompagnement social global des étrangers primo-arrivants. Il conviendra donc d'encourager le rapprochement entre vos services et les partenaires institutionnels (dont les caisses d'allocations familiales) et associatifs impliqués dans ce champ.

#### 1.2.6. L'implication des collectivités territoriales

L'implication des collectivités territoriales dans la politique d'intégration des étrangers est variable selon les territoires et en tout état de cause insuffisamment connue.

Cette faible visibilité s'explique souvent par le fait que les collectivités mettent en place des dispositifs pour les populations vulnérables, sans viser particulièrement les étrangers primo-arrivants.

Pour autant leur participation, qu'elle soit financière ou non, contribue à la construction des parcours d'intégration. Aussi, il convient de mieux connaître les actions pouvant être mobilisées pour les étrangers primo-arrivants, en procédant à leur recensement et en se rapprochant des collectivités territoriales concernées.

Cette participation des collectivités à des projets initiés par l'État devra ainsi être recherchée.

## **2. Les priorités d'action et d'utilisation des crédits délégués de l'action 15 - action d'accompagnement des réfugiés**

L'action 15 « accompagnement des réfugiés » soutient l'intégration des BPI, d'une part, par le financement des centres provisoires d'hébergement (CPH) et, d'autre part, grâce à la mise en œuvre de projets innovants offrant un accompagnement global vers l'emploi et le logement des personnes fragilisées par leur parcours d'exil.

## 2.1. Le financement des CPH

Les CPH constituent une étape décisive dans leur parcours d'intégration, en leur offrant un dispositif d'hébergement et d'accompagnement complet et adapté (accompagnement social, accompagnement à l'emploi et à la formation, apprentissage linguistique, accès aux soins et au logement). L'admission en CPH est exclusivement décidée par l'OFII. À cette fin, les places de CPH seront intégrées au traitement automatisé du suivi du parc d'hébergement DN@ géré par l'OFII.

Le parc de CPH a quasiment doublé en deux ans, passant de 1 136 places en 2015 à 2 207 en 2017. Le dispositif national d'accueil compte 42 CPH répartis sur l'ensemble des régions métropolitaines (hors Corse).

Ce développement va se poursuivre en 2018 avec la création de 3 000 nouvelles places en réponse à un appel à projets, dans le but de fluidifier les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile qui hébergent environ 13 000 réfugiés.

Une attention particulière sera accordée aux projets accueillant les bénéficiaires de moins de 25 ans, ainsi qu'aux projets favorisant la transition vers un logement pérenne, tels que les baux glissants.

Les décisions de la DGEF sur les projets soumis seront notifiées d'ici le début de l'année 2018, pour une ouverture en deux temps (avril et octobre). La répartition des places par région est définie selon une clé principalement démographique prenant en compte certaines caractéristiques sociales comme pour le parc actuel et donne lieu à une refonte en cours du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés et des schémas régionaux qui en découlent.

## 2.2. Les actions d'accompagnement global vers l'emploi et le logement

En complément des places en CPH, des actions portées par le secteur associatif financées sur le programme 104 seront mises en œuvre dans le cadre d'un nouvel appel à projets national (publication début 2018). Les orientations de celui-ci s'inspireront du plan d'actions interministériel à l'intégration des réfugiés qui sera proposé au gouvernement fin 2017. Ce plan d'actions sera le fruit de réflexions menées au dernier trimestre 2017 entre les acteurs compétents (associations et services interministériels) sur l'ensemble des thématiques liées à l'intégration (accès aux droits, au logement, à l'emploi, aux soins, renforcement du lien social).

Cet appel à projets visera le financement de dispositifs innovants et de dispositifs proposant des parcours intégrés d'accompagnement vers le logement et l'emploi. Par ailleurs, l'action 15 du programme 104 finance également des actions d'accueil et de prise en charge des bénéficiaires des programmes de réinstallation en France.

En parallèle, la gouvernance de la politique de l'asile devrait être très prochainement renouvelée par le biais d'une circulaire qui sera adressée aux préfets et qui clarifiera les rôles des différents acteurs (OFII, services de l'État, niveaux régional et départemental) tout en proposant une comitologie en adéquation avec les enjeux actuels de lutte contre l'immigration irrégulière, de fluidité du parc et de la nécessité de travailler davantage sur les sujets d'intégration des réfugiés pour définir une politique plus ambitieuse, plus coordonnée et plus efficace.

### 3. Les moyens financiers des actions 12 et 15

Vous veillerez, d'une part, à engager les actions financées au titre du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité » (actions 12 et 15) dès le début de l'exercice 2018 et, d'autre part, à favoriser une meilleure articulation avec les crédits dédiés aux autres politiques publiques (programme 147 « Politique de ville », programme 177 « Politiques en faveur de l'inclusion sociale »).

Sur l'action 15, les crédits mis à votre disposition devraient être d'un montant sensiblement supérieur à ceux délégués en 2017.

S'agissant de l'action 12, les crédits devraient être également d'un montant sensiblement supérieur à ceux délégués en 2017 de manière à accentuer l'action en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, notamment par des projets d'accompagnement global et de formation linguistique à visée professionnelle.

Les enveloppes sont calculées, avec quelques ajustements, sur la base du nombre de signataires du CIR dans votre région. Vous trouverez pour information les statistiques des signataires du CAI/CIR depuis 2012 (cf. annexe 4).

En outre, la nomenclature Chorus 2018 a été modifiée (création de deux codes d'activité spécifiques à l'accompagnement global et à l'accompagnement vers l'emploi), afin d'être en cohérence avec les orientations définies par la présente instruction. Pour un meilleur suivi des actions, vous inviterez vos services gestionnaires à préciser également dans Chorus les publics destinataires des actions (étrangers et/ou acteurs de l'intégration) en remplissant les champs prévus à cet effet.

Les notifications de crédits vous parviendront début janvier 2018 avec le guide d'imputation des crédits pour les BOP régionaux du programme 104.

Je vous prie de bien vouloir me faire retour de votre stratégie régionale, de la programmation de vos crédits et de l'avis du contrôleur budgétaire régional d'ici au 31 mars 2018.

Dans le cadre de son volet « Migration légale, Intégration, » le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), géré par la DGEF, peut également être mobilisé dans le cadre de l'appel à projets spécifique à ce fonds pour soutenir des actions au bénéfice des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne. Chaque année, les demandes de subventions sont étudiées à l'occasion de deux vagues de programmation, l'une pour les dossiers déposés avant le 15 mars, et l'autre pour ceux déposés avant le 15 septembre. Il vous revient d'encourager les porteurs en mesure de gérer des financements européens à utiliser ce dispositif, qui permet d'inscrire une action dans la durée grâce un financement pluriannuel et de développer de nouveaux partenariats grâce à la visibilité qui en découle.

### 4. L'évaluation de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France

#### 4.1. L'évaluation des actions financées par le programme 104

À l'issue de la réunion annuelle des correspondants territoriaux du 6 décembre 2016, la DAAEN s'est engagée à revoir le dispositif d'évaluation des actions financées par le programme 104, compte tenu des difficultés rencontrées par les acteurs (services de l'État et porteurs associatifs) amenés à renseigner les documents.

Ainsi, un groupe de travail s'est réuni entre mars et juillet 2017. Quatre régions (DRJSCS d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Bourgogne-Franche-Comté, de Grand-Est et d'Occitanie) et deux départements (DDCS de la Meuse et de Paris) y étaient représentés.

Ces travaux ont abouti à un dispositif d'évaluation réajusté (cf. annexe 5) avec des documents plus clairs et des indicateurs mieux adaptés.

Je compte sur vous pour qu'il soit suivi afin, d'une part, de rendre compte de la qualité des actions territoriales et de l'utilisation des crédits délégués et, d'autre part, de disposer d'une appréciation globale de la politique d'accueil et d'accompagnement des étrangers.

Au niveau national, la DAAEN applique, avec une exigence comparable, la même méthodologie concernant l'évaluation des associations qu'elle finance au titre de l'appel à projets national. Ainsi, les indicateurs de suivi et de performance sont identiques à ceux retenus pour les actions territoriales.

#### 4.2. L'évaluation du CIR

Depuis mai 2017, les formations civique et linguistique délivrées dans le cadre du CIR ont fait l'objet d'une soixantaine de visites de suivi de la part de la DAAEN. Celles-ci sont destinées à s'assurer, d'une part, de la conformité et de l'actualisation des contenus et des déroulés pédagogiques et, d'autre part, des conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les formations. Elles permettent aussi de procéder au recensement des bonnes pratiques dans la perspective du renouvellement des marchés publics courant 2018.

Depuis 2016, la DAAEN soutient également l'organisation de formations des formateurs linguistiques par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Animées par une experte en sciences éducatives, elles rassemblent les coordinateurs pédagogiques et les formateurs des prestataires de l'OFII, afin de les accompagner dans la mise en œuvre des enseignements et d'harmoniser les pratiques.

En outre, à la suite de cette première année d'application du CIR, une mission d'évaluation a été confiée à un prestataire externe. Menée entre juillet et novembre 2017, elle a porté sur les formations du CIR dans toutes leurs composantes (organisation, contenu pédagogique, etc.). Ses constats et recommandations feront l'objet d'une analyse attentive, en lien avec les conclusions attendues de la mission parlementaire.

Enfin, la DAAEN a organisé le 5 juillet 2017 un séminaire d'échanges entre directions territoriales et prestataires de l'OFII pour la formation civique, qui a permis d'identifier des pistes d'action destinées à améliorer la qualité de la prestation auprès des étrangers pour une pleine appropriation des messages fondamentaux. Des travaux vont s'engager dans les mois à venir sur les contenus, les outils pédagogiques, les modalités d'interprétariat, etc., qui seront articulés avec les conclusions de la mission parlementaire en cours et celles de l'évaluation externe du CIR.

#### 5- L'animation du réseau

La DAAEN a institué depuis 2016 un dialogue territorial avec chaque région afin d'échanger sur la mise en œuvre des orientations annuelles en matière d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants.

Les dialogues territoriaux sont l'occasion de préciser les actions engagées et les travaux en cours sur les plans national et local, mettre en avant les réussites, repérer les difficultés et répondre aux interrogations des uns et des autres.

Il ressort de ces échanges un certain nombre de constats partagés :

- le niveau linguistique est le principal obstacle à la poursuite du parcours d'intégration ;
- les travaux de cartographie de l'offre de formation en langue avancent sur l'ensemble du territoire mais la convergence avec la démarche nationale engagée avec le CARIF-OREF est à poursuivre ;
- la logique de parcours linguistique avec un bon enchaînement entre les différents niveaux (A1, A2, B1) n'est pas encore généralisée ;
- la déclinaison départementale de l'accord État/OFII /Pôle emploi est en cours de finalisation ;
- les expérimentations de parcours intégrés (type « 1 000 parcours ») suscitent de l'intérêt ;
- le dispositif OEPRE est globalement un succès. La simplification de sa mise en œuvre est à poursuivre ;
- le maillage associatif pour répondre à l'ensemble des problématiques d'intégration est très inégal.

En outre, des initiatives ont été plus particulièrement relevées dans les régions, comme par exemple le « marrainage » de femmes migrantes par des bénévoles, l'apprentissage linguistique sous forme d'immersion en entreprise ou la création de plateformes d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de suivi des étrangers qui proposent un accompagnement plus global.

Les dialogues territoriaux seront reconduits en 2018 et je compte sur votre présence.

Deux autres rendez-vous sont d'ores et déjà prévus :

- une réunion des correspondants territoriaux (SGAR, DRJSCS) se tiendra à Paris le 19 décembre 2017 ;
- un séminaire de partage des bonnes pratiques est envisagé courant 2018 avec les correspondants régionaux, voire départementaux.

## **6- Les outils de communication**

Des outils de communication, conçus par la DAAEN, sont accessibles sur le site du ministère de l'intérieur et ont fait l'objet de deux campagnes de diffusion en 2017 (avril/octobre) auprès des préfectures régionales et départementales, DRJSCS, DDCS, OFII, CPH, associations financées par les crédits centraux du P104, etc.

Tous ces documents (cf. annexe 6) sont à relayer auprès de vos partenaires institutionnels et associatifs.

En outre, une plateforme numérique pour les étrangers et les acteurs de l'intégration, bientôt accessible sur le site du ministère, réunira les informations pratiques utiles à l'intégration des étrangers et proposera des formations en ligne afin de compléter les dispositifs assurés en présentiel.

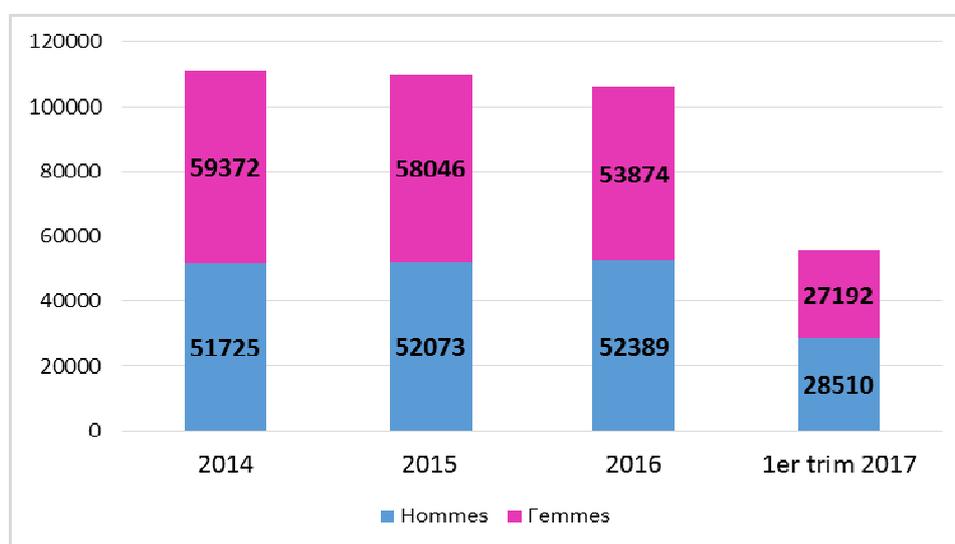
## Annexe 1

### CAI/CIR : LES CHIFFRES ESSENTIELS 2014-2017

En 2016, année de transition entre le contrat d'accueil et d'intégration (jusqu'au 30 juin) et le contrat d'intégration républicaine (à partir du 1<sup>er</sup> juillet), 106 263 personnes ont été signataires du contrat.

La tendance est légèrement à la baisse, notamment en raison d'un cas de dispense supplémentaire dans le cadre du CIR par rapport au CAI (les étrangers ayant été scolarisés trois ans dans un établissement secondaire français).

#### 1) Le nombre global de signataires du CAI/CIR



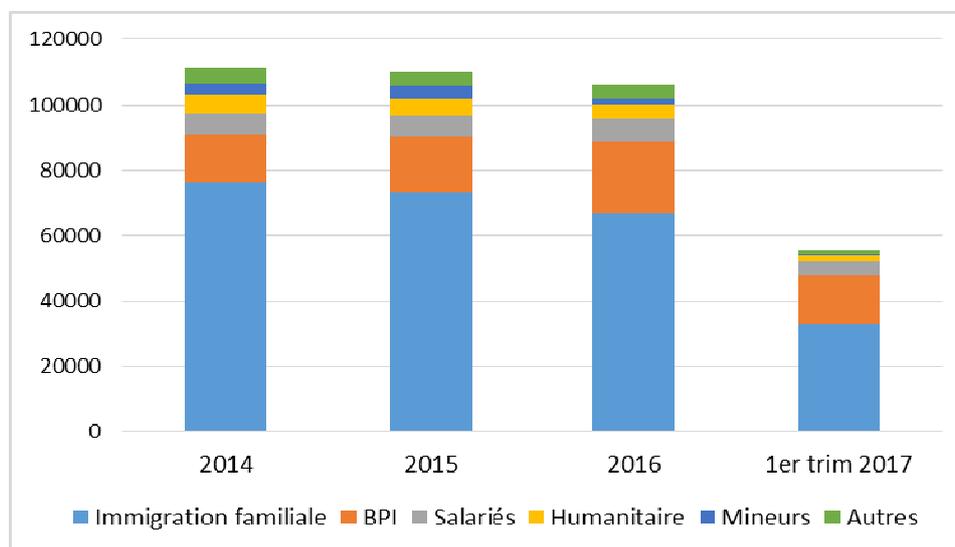
En 2014, on comptait 111 097 signataires de CAI et en 2015, 110 119 (soit une quasi-stabilité).

En 2016, on dénombrait 60 466 signataires de CAI et 45 797 signataires de CIR, soit un total de 106 263 signataires (- 3%). Le moindre nombre de signataires de CIR s'explique notamment par un cas supplémentaire de dispense par rapport au CAI : celui des étrangers ayant suivi une scolarité pendant trois ans dans un établissement d'enseignement secondaire français.

Le premier trimestre 2017 confirme cette tendance à la baisse du CIR par rapport au CAI : 55 702 signataires du CIR du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017 contre 60 466 signataires du CAI sur la même période en 2016, soit une baisse de 7,9 %.

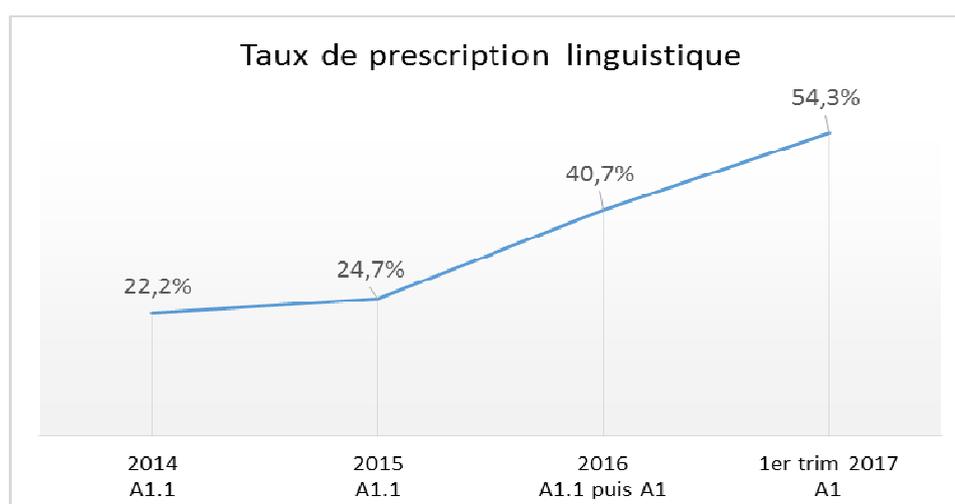
Par ailleurs, on note une diminution de l'écart entre les femmes et les hommes. Elles étaient nettement majoritaires jusqu'en 2015. Depuis 2016, la répartition par sexe s'équilibre.

## 2) La répartition des CAI/CIR par statut



La part de l'immigration familiale reste largement majoritaire parmi les signataires du CAI/CIR (63 % en 2016) mais elle diminue. La part des bénéficiaires de la protection internationale (20,3 % en 2016) est en augmentation constante depuis 2014 (+ 29% entre 2015 et 2016). On note une diminution du nombre des mineurs étrangers.

## 3) Le taux de prescription linguistique



En toute logique, le taux de prescription linguistique a augmenté avec l'instauration du CIR et l'élévation du niveau de langue requis (A1 au lieu de A1.1).

## Annexe 2

### **A titre indicatif, tests en ligne pour la vérification du niveau de langue**

<http://www.cple.langues.fr/test-niveau.htm>

Le Centre de pratique de langues étrangères, filiale de la CCI Hauts-de-France (CPLÉ), centre agréé officiel des tests de niveau, propose sur son site des tests gratuits d'évaluation de niveau en langue. Ce test de niveau, adaptatif, est disponible sur les écrans des mobiles et des tablettes. Il permet de positionner l'utilisateur sur l'échelle d'évaluation du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), décomposée en 6 niveaux (A1 à C2) basés sur des compétences objectives : la capacité à comprendre ce qui est écrit et dit, à parler, à écrire.

À la fin du test, le CPLÉ adresse les résultats à l'utilisateur après réception d'une demande de renseignements qui aura été au préalable complétée en ligne par l'utilisateur.

<http://www.evalangue.fr/>

Créé par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), opérateur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ev@lang est un test de positionnement en langue payant mais non certifiant. Test adaptatif, Ev@lang détermine le niveau du candidat et le place sur une échelle de 12 niveaux de compétences indexés sur ceux du CECRL et d'un niveau « A1 non atteint » pour identifier les grands débutants. Disponible sur tous types de supports (ordinateur, PC ou Mac, tablette et smartphone), Ev@lang évalue les compétences suivantes : compréhension écrite, compréhension orale, grammaire et lexique. Ce test de placement 100 % en ligne d'une durée de 35 minutes permet à l'utilisateur de connaître son niveau en langue de manière détaillée dès la fin du test. Il lui est aussi possible d'éditer une fiche récapitulative des résultats obtenus.

#### **Comment se procurer Ev@lang ?**

Ev@lang est un outil conçu pour les centres de formation en langues mais également pour les particuliers qui souhaitent évaluer avec précision leur niveau en langue. Il est exclusivement distribué par un réseau de distributeurs partenaires agréés par le CIEP. La liste des distributeurs partenaires ou centres de passation Ev@lang est disponible sur le site [www.evalang.fr](http://www.evalang.fr)

Les achats s'effectuent via une boutique en ligne qui propose, par le biais d'un accès réservé, d'acheter des modules à un tarif variable en fonction du format choisi et du nombre de modules commandés.

Pour passer le test Ev@lang, il convient de se connecter sur le site [www.evalang.fr](http://www.evalang.fr) afin de trouver le centre de passation de test Ev@lang le plus proche de chez vous.

<http://www.evalangue.fr/fr/particuliers/> [trouveruncentredepassationEv@lang/Testing](#) et certification



### Annexe 3

## Recensement des structures d'accompagnement global des personnes étrangères primo-arrivantes - Critères qualitatifs -

Critères	Définition
Intervenants	Qualification/ expérience : personnel formé sur les problématiques abordées ainsi que sur les spécificités du public cible
Bénévoles	Formalisation des engagements réciproques
Laïcité	Respect et promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité par les formateurs (neutralité de l'espace public)
Valeurs de la République	Respect des valeurs de la République et du principe de laïcité par les bénéficiaires (neutralité de l'espace public)
Supports pédagogiques	Mise en place d'un projet pédagogique faisant recours à des outils adaptés
Durée de l'accompagnement	Durée adaptée au regard des besoins des bénéficiaires et de la nature du projet
Fréquence de l'accompagnement	Rythme adapté au regard des besoins des bénéficiaires et de la nature du projet
Qualité des orientations, du suivi et de l'accompagnement	Pertinence au regard des besoins des bénéficiaires et de la nature du projet
Coordination	Inscription du bénéficiaire dans une logique de parcours personnalisé
Partenariats	Inscription dans une logique de réseau sur le territoire
Solidité financière	Capacité de la structure à développer et à pérenniser son action
Evaluation	Définition d'une méthode d'évaluation quantitative et qualitative des orientations prescrites, du suivi et de l'accompagnement effectué
Taux de satisfaction du bénéficiaire/ issue positive des orientations	Minimum de 60% de taux de satisfaction

**Contrats d'accueil et d'intégration - contrats d'intégration républicaine  
signatures 2012-2016 par départements et régions**

Régions	CAI 2012	CAI 2013	CAI 2014	CAI 2015	CAI/CIR 2016
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>9 440</b>	<b>9 625</b>	<b>10 265</b>	<b>10 245</b>	<b>10 472</b>
01 -Ain	705	554	651	690	786
03 -Allier	218	231	247	289	347
07 -Ardèche	172	216	232	214	265
15 -Cantal	53	41	60	73	88
26 -Drôme	467	543	571	546	559
38 -Isère	1282	1388	1817	1709	1992
42 -Loire	1075	970	945	1082	931
43 -Loire (Haute)	105	89	117	72	166
63 -Puy-de-Dôme	502	450	490	458	626
69 -Rhône	3571	3759	3683	3491	3067
73 -Savoie	351	341	429	406	563
74 -Savoie (Haute)	939	1043	1023	1215	1082
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2 561</b>	<b>2 855</b>	<b>3 117</b>	<b>2 985</b>	<b>3 183</b>
21 -Côte d'Or	536	587	730	759	733
25 -Doubs	638	672	761	731	650
39 -Jura	183	166	184	176	255
58 -Nièvre	161	224	197	186	255
70 -Saône (Haute)	147	128	163	130	180
71 -Saône et Loire	403	520	471	406	458
89 -Yonne	320	371	389	396	437
90 -Belfort (Territoire)	173	187	222	201	215
<b>Bretagne</b>	<b>2 022</b>	<b>2 132</b>	<b>2 082</b>	<b>2 239</b>	<b>2 362</b>
22 -Côtes d'Armor	267	342	308	333	344
29 -Finistère	467	462	477	440	546
35 -Ile et Vilaine	922	902	831	1 002	929
56 -Morbihan	366	426	466	464	543
<b>Centre Val de Loire</b>	<b>2 992</b>	<b>3 267</b>	<b>3 056</b>	<b>3 013</b>	<b>3 131</b>
18 -Cher	220	241	300	289	331
28 -Eure et Loir	435	560	497	462	517
36 -Indre	175	198	220	171	177
37 -Indre-et-Loire	679	709	675	743	772
41 -Loir-et-Cher	437	447	367	351	352
45 -Loiret	1 046	1 112	997	997	982
<b>Corse</b>	<b>486</b>	<b>426</b>	<b>409</b>	<b>327</b>	<b>359</b>
2A -Corse du sud	189	137	142	117	153
2B -Haute Corse	297	289	267	210	206
<b>Grand Est</b>	<b>5 947</b>	<b>6 262</b>	<b>6 599</b>	<b>6 904</b>	<b>6 844</b>
08 -Ardennes	184	147	174	191	133
10 -Aube	333	370	380	376	314
51 -Marne	567	549	624	653	570
52 -Marne (Haute)	105	102	137	132	133
54 -Meurthe et Moselle	709	880	783	961	1056
55 -Meuse	50	91	116	96	102
57 -Moselle	1243	1338	1323	1377	1532
67 -Rhin (Bas)	1568	1627	1857	1721	1719
68 -Rhin (Haut)	1035	983	1028	1202	1036
88 -Vosges	153	175	177	195	249
<b>Hauts-de-France</b>	<b>5 678</b>	<b>5 600</b>	<b>5 735</b>	<b>5 753</b>	<b>6 038</b>
02 -Aisne	410	427	464	446	477
59 -Nord	2 839	2 619	2 788	2 831	3 039
60 -Oise	1 376	1 476	1 254	1 242	1 173
62 -Pas-de-Calais	627	625	792	747	859
80 -Somme	426	453	437	487	490

Régions	CAI 2012	CAI 2013	CAI 2014	CAI 2015	CAI/CIR 2016
<b>Ile-de-France</b>	<b>43 511</b>	<b>48 079</b>	<b>48 735</b>	<b>47 279</b>	<b>44 999</b>
75 -Paris	9 656	10 953	10 818	10 183	8 497
77 -Seine et Marne	2 975	2 900	2 849	2 673	2 626
78 -Yvelines	2 687	3 174	2 897	2 843	2 638
91 -Essonne	3 873	3 308	4 045	5 189	4 690
92 -Hauts-de-Seine	4 211	4 611	4 842	4 006	3 336
93 -Seine-Saint-Denis	9 816	11 182	11 286	10 866	11 312
94 -Val-de-Marne	4 938	5 117	5 471	5 340	5 204
95 -Val d'Oise	5 355	6 834	6 527	6 179	6 696
<b>Normandie</b>	<b>2 831</b>	<b>3 115</b>	<b>3 184</b>	<b>3 580</b>	<b>3 529</b>
14 -Calvados	556	583	523	628	635
27 -Eure	490	581	671	766	682
50 -Manche	161	183	225	292	369
61 -Orne	189	172	197	228	214
76 -Seine Maritime	1 435	1 596	1 568	1 666	1 629
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 699</b>	<b>4 503</b>	<b>4 302</b>	<b>5 079</b>	<b>5 139</b>
16 -Charente	246	224	224	286	221
17 -Charente-Maritime	295	283	311	354	346
19 -Corrèze	137	181	178	179	219
23 -Creuse	48	55	40	52	60
24 -Dordogne	252	222	260	227	285
33 -Gironde	1491	1674	1449	1889	1752
40 -Landes	189	172	193	192	202
47 -Lot et Garonne	342	316	330	316	321
64 -Pyrénées Atlantiques	397	369	407	454	579
79 -Sèvres (Deux)	223	205	211	283	264
86 -Vienne	515	427	284	402	399
87 -Vienne (Haute)	564	375	415	445	491
<b>Occitanie</b>	<b>5 660</b>	<b>6 479</b>	<b>6 223</b>	<b>6 155</b>	<b>5 891</b>
09 -Ariège	179	162	195	217	163
11 -Aude	218	317	298	301	320
12 -Aveyron	222	195	144	141	167
30 -Gard	684	755	746	642	712
31 -Garonne (Haute)	1 854	2 190	2 237	2 165	1 878
32 -Gers	114	137	136	149	179
34 -Hérault	1 152	1 443	1 130	1 102	1 100
46 -Lot	89	98	98	117	147
48 -Lozère	29	34	21	46	74
65 -Pyrénées (Hautes)	132	169	166	217	238
66 -Pyrénées Orientales	378	329	389	355	307
81 -Tarn	282	306	340	381	330
82 -Tarn et Garonne	327	344	323	322	276
<b>PACA</b>	<b>8 265</b>	<b>8 532</b>	<b>9 044</b>	<b>8 902</b>	<b>7 810</b>
04 -Alpes de Hte Provence	154	138	143	159	184
05 -Alpes (Hautes)	86	115	119	119	122
06 -Alpes Maritimes	2 094	2 368	2 633	2 659	1 987
13 -Bouches du Rhône	3 980	3 864	4 244	4 179	3 611
83 -Var	1 069	1 192	1 111	993	1 121
84 -Vaucluse	882	855	794	793	785
<b>Pays de la Loire</b>	<b>2 827</b>	<b>2 899</b>	<b>3 335</b>	<b>3 384</b>	<b>3 378</b>
44 -Loire Atlantique	1 231	1 381	1 616	1 698	1 671
49 -Maine et Loire	660	593	687	609	537
53 -Mayenne	249	215	239	249	253
72 -Sarthe	431	478	556	533	593
85 -Vendée	256	232	237	295	324
<b>Outre-mer</b>	<b>4 449</b>	<b>5 195</b>	<b>4 999</b>	<b>4 246</b>	<b>3 128</b>
971-Guadeloupe	1 055	1 139	584	609	696
972-Martinique	205	360	323	299	255
973-Guyane	2 682	3 170	3 096	2 559	1 462
974-La Réunion	507	526	707	521	482
976-Mayotte			0	0	
978-Saint Martin			289	258	233
<b>TOTAL</b>	<b>101 368</b>	<b>108 969</b>	<b>111 085</b>	<b>110 091</b>	<b>106 263</b>

Réunion de clôture du 10 juillet 2017  
Relevé de conclusions du cycle de travail

LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Annexe 5

Dispositif national d'évaluation  
des actions financées par les crédits  
déconcentrés du P104

Ministère de l'intérieur



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DES ÉTRANGERS EN FRANCE

# Membres du groupe de travail

Niveau départemental	Niveau régional	Administration centrale
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Maryse BELIME</b> (DDCSPP Meuse)</li><li>• <b>Dominique LAVARDE</b> (DDCS Paris)</li><li>• <b>Dominique AGULO</b> (DDCS Paris)</li></ul>	 <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Safia BEN AMMAR</b> (DRDJSCS Grand Est)</li><li>• <b>Léandro MONTELLO FRANCA</b> (SGARE Grand Est)</li><li>• <b>Pascale GUYOT</b> (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)</li><li>• <b>Jérôme KOZIURA</b> (DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté)</li><li>• <b>Nadia TEMPERE</b> (DRJSCS Occitanie)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Valérie GALLAT</b> (SDAAE)</li><li>• <b>Brigitte PREUNG</b> (SDAAE/BRS)</li><li>• <b>Muriel PLANCHER</b> (SDAAE/BRS)</li><li>• <b>Pauline BOURDIN</b> (SDAAE/BASP)</li><li>• <b>Emilie PAITIER</b> (SDAAE/BASP)</li><li>• <b>Véronique POINSSOT</b> (SDAAE/BASP)</li><li>• <b>Isabelle AYRAULT</b> (SDAAE/BALC)</li><li>• <b>Eliane FERNANDEZ</b> (SDAAE/BALC)</li><li>• <b>Floriane LE GARREC</b> (SDAAE/BRS)</li></ul>

# Le dispositif national d'évaluation : quel contexte ?

**2014** : Recentrage de la politique d'accueil et d'accompagnement des étrangers en France

- ⇒ public étranger primo-arrivant
- ⇒ 3 thématiques (langue, valeurs, accès aux droits)

**LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**DES ÉTRANGERS EN FRANCE**

- 2015** : Instruction du 2 février - mise en place d'un dispositif national d'évaluation
- ⇒ rendre compte de la qualité des actions et de l'utilisation des crédits délégués
- ⇒ disposer d'une appréciation globale de la politique d'accueil

FAMI

DR(D)JSCS

Retours  
d'expériences

V.2015

28 indicateurs  
(prévisionnel + bilan)

2 tableaux de collecte  
(porteur + service)

Présentation par thématique

Synthèse provisoire + définitive

V.2016

20 indicateurs  
(prévisionnel + bilan)

1 tableau de collecte unique

Présentation par action

Synthèse lors du bilan (année N+1)

V.2017

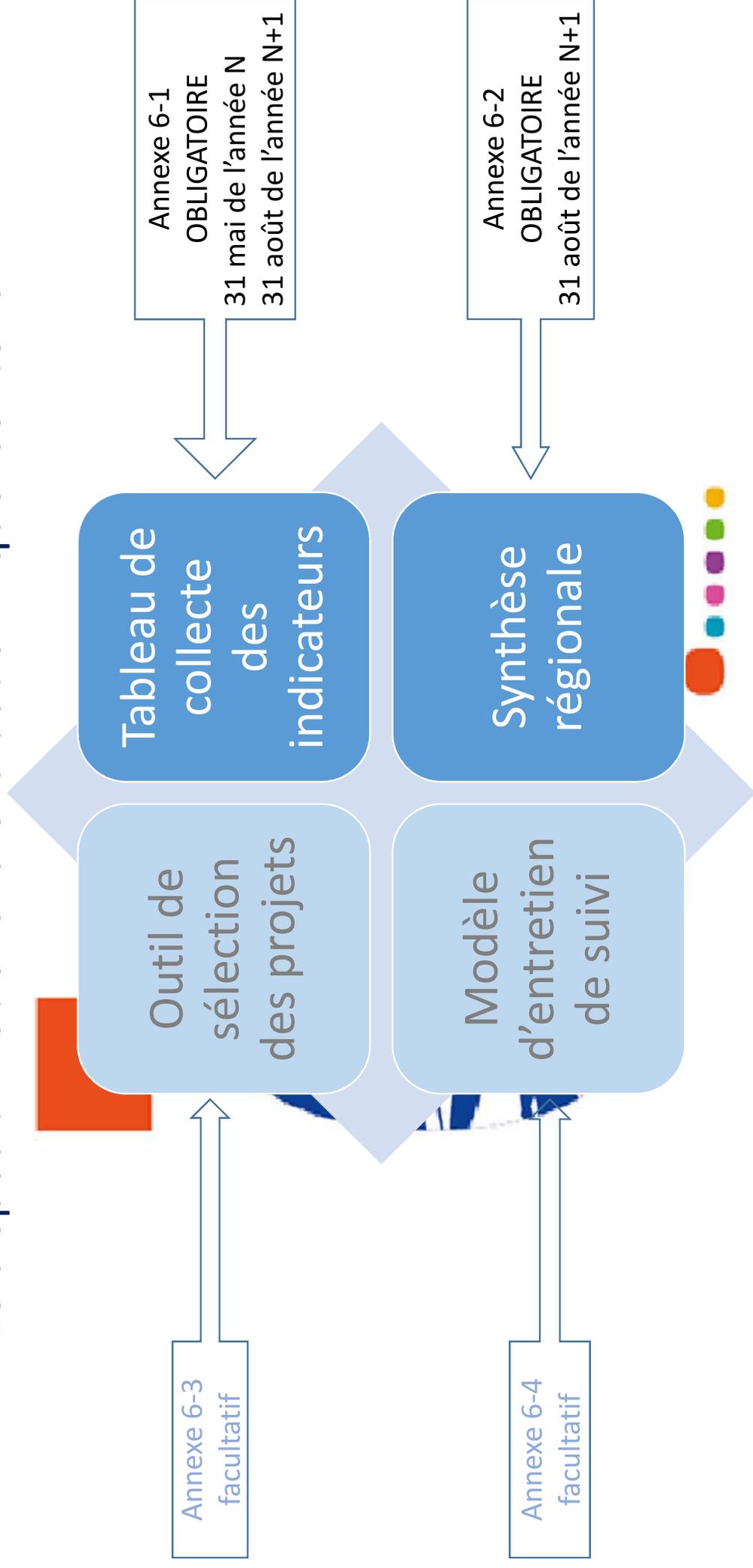
19 indicateurs  
(8 pour le prévisionnel)

1 tableau de collecte unique

Présentation par action avec  
identification des bonnes  
pratiques

Synthèse lors du bilan (année N+1)

# Le dispositif national d'évaluation : quel contenu ?



# Le dispositif national d'évaluation : quel contenu ?

6 indicateurs sur la connaissance du public

Puis, **au choix** selon la thématique de l'action :

Apprentissage de la  
langue

4 indicateurs

Appropriation des  
valeurs

3 indicateurs

Professionalisation  
des acteurs

2 indicateurs

Accompagnement  
vers un accès  
effectif aux droits

4 indicateurs

Soit un total de **19 indicateurs**

# Le groupe de travail : quels enjeux ?

Répondre à  
votre  
demande

Partager  
les bonnes  
pratiques

Valoriser  
les actions

Expliciter la  
politique  
menée

Répondre  
aux  
demandes

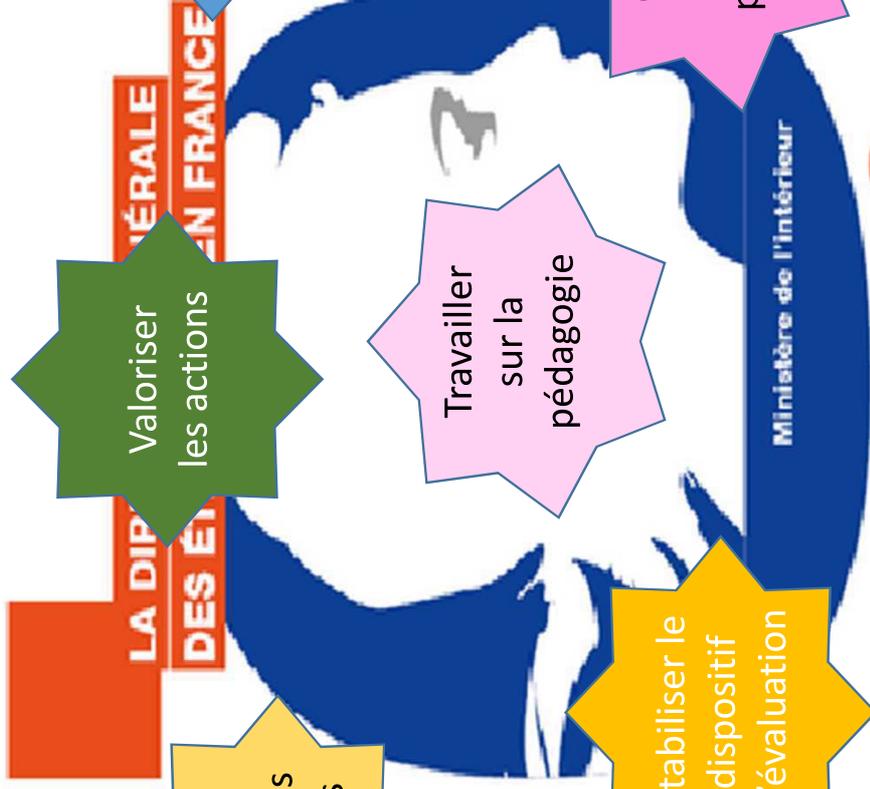
Outiller les  
services

Stabiliser le  
dispositif  
d'évaluation

Travailler  
sur la  
pédagogie

Outiller  
les  
porteurs

Rendre  
compte des  
crédits  
alloués



Le groupe de travail partage l'ensemble de ces enjeux.

# Le groupe de travail : quels objectifs, quel calendrier ?

Prendre en compte les retours d'expériences des utilisateurs

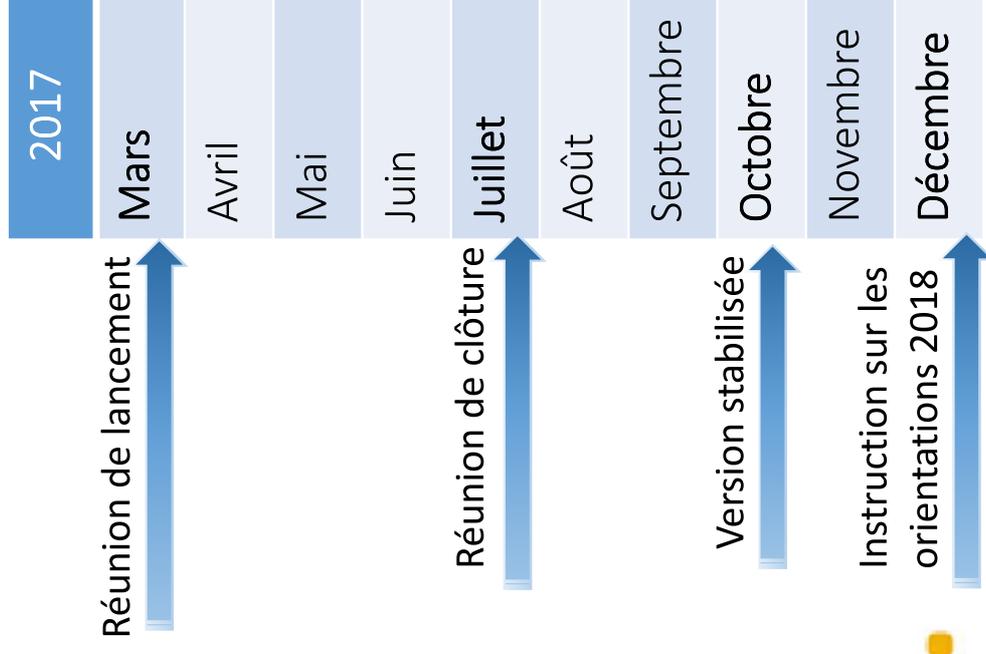
Ajuster le dispositif pour en faire un outil partagé de pilotage et de suivi

Valoriser les actions mises en œuvre localement

S'approprier le plan d'évaluation pour accompagner les porteurs

Faire ressortir les difficultés pour apporter des améliorations

Investir de nouveaux champs



# Diagnostic du dispositif : ce qui allait bien...

## Concernant le dispositif d'évaluation et le groupe de travail :

- ...  Les participants confirment la nécessité d'évaluer l'action des associations et donc l'utilité du plan national d'évaluation qui y contribue.
- ...  Les participants soulignent l'intérêt de la mise en place d'un groupe de travail (GT), qui s'étoffera au fil des réunions au regard des thématiques qui seront abordées. Ces échanges vont en effet permettre de travailler en mode collaboratif et d'ajuster le plan national d'évaluation afin de prendre en compte les difficultés qui ont pu être rencontrées par les correspondants locaux et les porteurs de projets.

## Concernant la fiche de présentation du dispositif et les indicateurs (annexes 6-1) :

- ...  La fiche de présentation est plus lisible que l'année précédente.
- ...  La définition du public cible est plus claire et compréhensible.
- ...  Le nombre d'indicateurs a été réduit passant de 28 à 19 entre 2015 et 2017.
- ...  La quantité des indicateurs n'est pas trop importante et reste suffisamment exhaustive.
- ...  Ce document fixe un cadre qui permet ainsi aux porteurs de se concentrer sur les actions et de suivre ce qui leur est demandé.

## Concernant les documents facultatifs :

La grille de sélection des projets et la fiche d'entretien de suivi sont utilisés par les participants du GT.

# Diagnostic du dispositif : ce qui convenait moins ...

## Concernant le dispositif d'évaluation :

- ...  Il devrait être communiqué dans les appels à projets locaux de manière à ce que les porteurs en aient connaissance et le renseignent en amont. La grille des indicateurs pourrait être jointe aux conventions et aux arrêtés attributifs de subvention.

## Concernant la fiche de présentation du dispositif :

- ...  Le calendrier tel qu'indiqué doit être précisé. La fiche de présentation est transmise aux porteurs lesquels pensent que la date du 31 mai (date limite de retour des indicateurs) leur est applicable. Or, cette date concerne les régions qui doivent transmettre les objectifs chiffrés pour chaque action financée, sur la base de la grille indicateurs renseignée par chaque porteur. Le calendrier doit par conséquent être complété de l'échéance pour les porteurs de projets.
- ...  Le contenu de cette fiche est centré sur les indicateurs et pas suffisamment sur l'utilité des indicateurs (ex : disposer de données locales, mettre en valeur ce qui est fait sur le territoire...). Il convient donc d'en rappeler les enjeux/les objectifs dans la présentation du dispositif d'évaluation.
- ...  Il pourrait être précisé que les porteurs peuvent ne pas se limiter au tableau des indicateurs mais apporter des précisions sur le contenu des actions. Il convient de les encourager à renseigner le champ libre pour des remontées en dehors du prisme indicateurs. La fiche de présentation doit ainsi être enrichie sur ce point.



# Diagnostic du dispositif : ce qui convenait moins ...

## Concernant la liste des indicateurs :

-  ... Il est proposé de réfléchir à l'introduction de nouveaux éléments dans le tableau à renseigner, à condition qu'ils n'alourdissent pas la grille et n'en complexifient pas le travail de renseignement. Il s'agirait d'ajouter :
  - les chiffres de l'année antérieure si disponible,
  - les co-financements prévus (liste déroulante à cocher),
  - une colonne dans laquelle le porteur pourrait indiquer s'il a prévu des outils de suivi du public cible (feuille d'émergence, par exemple),
  - une rubrique relative à l'insertion professionnelle
  - une rubrique dédiée à l'accompagnement global pour les projets qui comportent de nombreuses sous-actions. Cette rubrique permettrait d'avoir des informations plus proches de la réalité et plus simples à renseigner. La thématique « valeurs » est également souvent « noyée » dans des actions plus larges (ASL, accès aux droits...) et par conséquent, elle est peu mise en valeur en termes d'indicateurs.
-  ... La différence faite entre « objectif » et « prévu » est à expliciter.
-  ... Faut-il intégrer l'OEPR ?
-  ... Les porteurs ont des difficultés pour déterminer ce qui est principal de ce qui est secondaire. Si leurs actions s'inscrivent sur plusieurs thématiques, il faut leur indiquer ce qui est à renseigner.
-  ... Concernant le nombre d'indicateurs, il est nécessaire de « rassurer » les porteurs, en mettant davantage en exergue que tous ne sont pas à renseigner mais uniquement ceux qui correspondent à l'action financée.

Ministère de l'Intérieur

# Diagnostic du dispositif : ce qui convenait moins ...



...

## Concernant la liste des indicateurs (suite) :



...

- L'indicateur 16 est complexe. Il est difficile de mesurer l'effectivité de l'accompagnement vers le droit commun. Par ailleurs, qu'est-ce que l'effectivité ?



...

- Les indicateurs 18 et 19 sont également difficiles à renseigner de manière quantitative.



...

- Concernant les indicateurs sur le niveau de langue atteint, il est proposé de parler de progression en langue et non d'atteinte d'un niveau, compte tenu des difficultés de mesure. Par ailleurs, pour que ces indicateurs puissent être renseignés, il faudrait avoir l'assurance que les porteurs disposent des outils pour évaluer les niveaux de départ et d'arrivée des bénéficiaires.



...



...

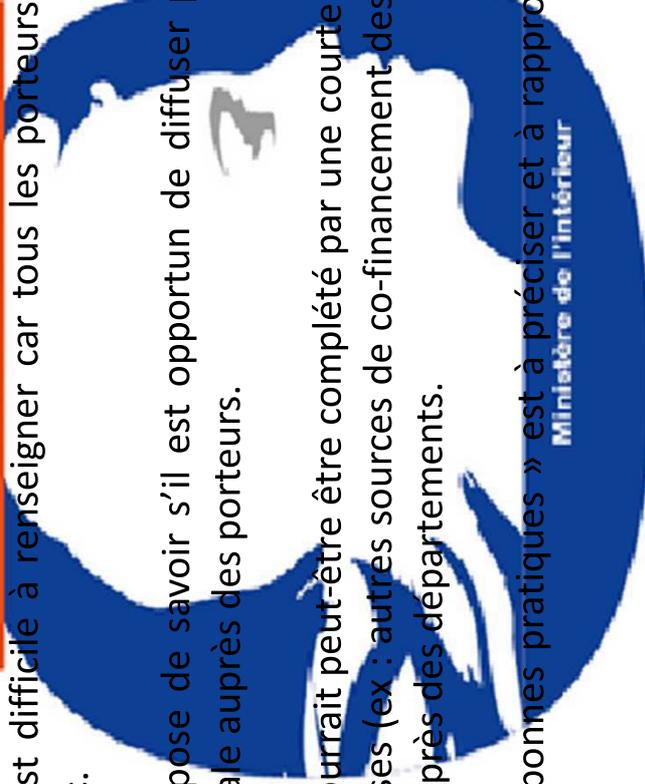
- S'agissant des indicateurs 1 à 6 relatifs au public cible, il est proposé de supprimer la mention faite aux acteurs, dans la mesure où ils ne portent que sur le public étranger primo-arrivant. Les indicateurs relatifs aux acteurs sont en effet prévus dans la rubrique suivante « professionnalisation des acteurs (indicateurs 7 et 8).

# Diagnostic du dispositif : ce qui convenait moins ...



## Concernant la synthèse régionale: **RECTION GÉNÉRALE** **DES ÉTRANGERS EN FRANCE**

- La question 5 est difficile à renseigner car tous les porteurs ne demandent pas à leurs usagers les n° AGDREF, CIR, etc.
- La question se pose de savoir s'il est opportun de diffuser pour information en amont ce modèle de synthèse régionale auprès des porteurs.
- Ce document pourrait peut-être être complété par une courte annexe dédiée aux départements. En effet, certaines réponses (ex : autres sources de co-financement des projets) ne sont pas disponibles au niveau régional mais auprès des départements.
- La notion de « bonnes pratiques » est à préciser et à rapprocher des enjeux et/ou des spécificités des territoires.
- Sur la forme, ce document sera allégé avec des cases, des fourchettes, des thèmes à cocher afin de faciliter la consolidation et l'analyse des données.



# Diagnostic du dispositif : ce qui convenait moins ...

Concernant la fiche d'entretien de visite (document facultatif) :

- Elle pourrait être renommé « contrôle d'action ». Les participants partagent l'idée qu'il est normal que les porteurs de projets et les actions fassent l'objet de contrôles (utilisation des deniers publics).
- Il est proposé de faire des visites thématiques à caler sur une année, par exemple.
- Un document type de rapport de visite commun à la DAAEN et aux territoires pourrait être réalisé.
- Les outils du CGET pourraient également être utilisés (grille Excel sur la bonne santé financière de la structure).
- Les visites auprès des porteurs locaux pourraient faire l'objet de visites conjointes (DR/DDJSCS, DIRRECCTE, politique de la ville, etc.).

## Autres points :

- La nomenclature des activités Chorus doit être modifiée et complétée pour la faire correspondre aux indicateurs et à la réalité de leurs contenus avec la création de sous-actions (*vérifier le calendrier permettant de faire des propositions de modification Chorus*). Par exemple : action « professionnalisation des acteurs » / sous-actions « cartographie », « formations », etc. L'activité « insertion professionnelle » devrait exister dans Chorus pour assurer un suivi, Ministère de l'Intérieur
- Les porteurs qui prennent le relais à l'issue des formations de l'OFIL ne connaissent pas le parcours du bénéficiaire ni son niveau linguistique atteint. Un livret de **suivies** signataires du CIR, à l'image de celui qui existait déjà (livret d'apprentissage du français), pourrait être réédité. Ce document, qui était remis à chaque apprenant, permettait de suivre l'évolution de son parcours.

# Elaboration de la méthode de travail

## « Quoi, Comment, Qui, Quand ? »

### LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Faire des groupes par document et non par thème
- Associer à ces groupes de travail d'autres participants (bureaux métier DAAEN, associations,...)
- Travailler en miroir : entre nous dans un premier temps puis soumettre aux porteurs associatifs les documents martyrs
- Réfléchir à l'utilisation d'outils en ligne



# Les étapes du cycle de travail

22 mars 2017

Réunion de lancement

- Rappel des enjeux et des objectifs de la révision du plan national d'évaluation
- Etat des lieux : points positifs et points de progrès
- Elaboration de la méthode de travail :
  - travail par document et non par thème
  - soumission aux porteurs associatifs des documents « martyrs »
  - réflexion sur l'utilisation d'outils en ligne

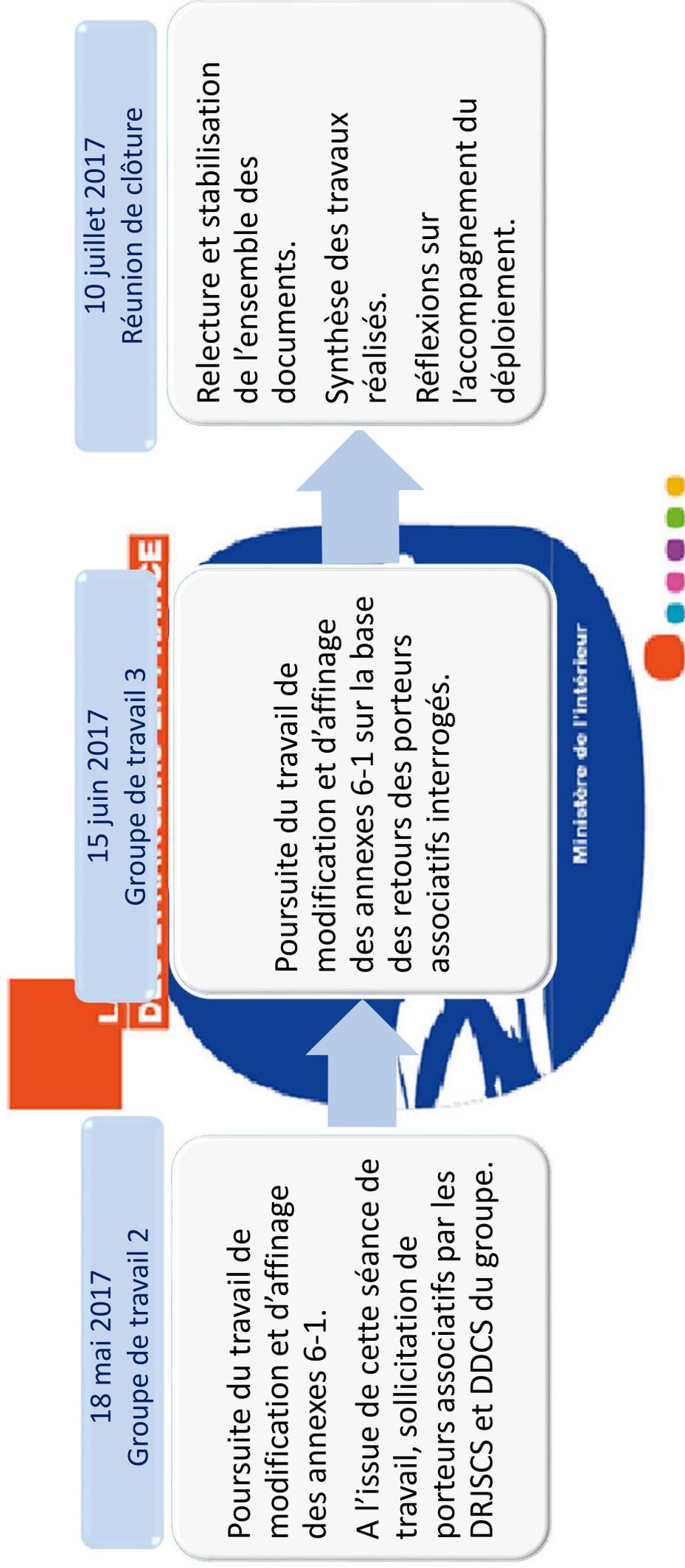
18 avril 2017

Groupe de travail 1

## Travail sur les annexes :

- 6-1- A - Fiche de présentation à l'attention des services de l'Etat
- 6-1-A - Fiche de présentation à l'attention des porteurs de projets
- 6-1-B - Définition des indicateurs
- 6-1-C - Tableau de collecte des indicateurs
- Ajout de nouveaux indicateurs
- Insertion des thématiques relatives à l'accompagnement vers l'emploi et à l'accompagnement global
- Définition de la notion d'accompagnement global

# Les étapes du cycle de travail



# Les travaux réalisés sur chaque document

Nouveau

## Annexe 6-1-A

Fiche de présentation à l'attention des services de l'Etat

Cette fiche a été complétée et rendue davantage pédagogique afin d'en faciliter la lecture et l'appropriation rapide par les services de l'Etat. Le groupe de travail s'est donc attaché à respecter ces exigences dans la réécriture de cette annexe.

Elle précise :

- les objectifs du plan national d'évaluation,
- les documents qui le composent,
- les échéances de transmission des documents,
- la méthode de renseignement,
- les thématiques de chaque groupe d'indicateurs,
- les nouveautés,
- des précisions et points d'attention

## Annexe 6-1-AA

Fiche de présentation à l'attention des porteurs

Cette fiche de présentation à l'attention des porteurs de projets est une nouveauté.

Elle a été conçue pour donner du sens à la démarche et répondre aux questions que se posent les porteurs de projets (pourquoi un plan d'évaluation ?, pourquoi renseigner des indicateurs ? etc.) L'accent est mis sur la valorisation des actions.

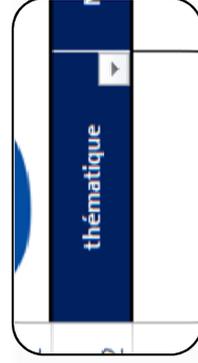
Elle rappelle :

- les objectifs du plan national d'évaluation,
- les documents qui le composent,
- les échéances de transmission des documents,
- la méthode de renseignement,
- les thématiques de chaque groupe d'indicateurs,
- les nouveautés,
- des précisions et points d'attention,

# Les travaux réalisés sur chaque document

## Annexe 6-1-B

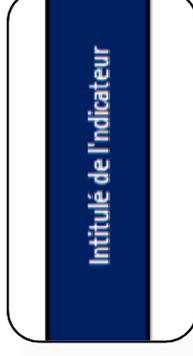
### Définition des indicateurs



Certaines thématiques ont été réécrites et d'autres ont été ajoutées (emploi, accompagnement global).



Les définitions et les précisions méthodologiques ont été revues et complétées au regard des observations des participants et des porteurs de projets sollicités.



Des indicateurs, jugés inutiles ou difficiles à renseigner ont été supprimés, à la faveur de nouveaux indicateurs plus réalistes permettant de mieux identifier les informations attendues.

Accompagnement global	30	Type d'actif "informer/"
	31	Nombre de "informer/"
	32	Type d'actif "accompagner"

Si l'ajout d'indicateurs a été tout d'abord une source d'inquiétude quant à la réaction des porteurs de projets qui devront le renseigner, les échanges du groupe ont rapidement démontré la nécessité de disposer d'indicateurs utiles au suivi des actions, correspondant à la réalité locale pour la valoriser. Par ailleurs, le format de présentation des indicateurs permet au porteur d'identifier rapidement ceux qu'il devra renseigner et ceux pour lesquels il n'aura pas à répondre.

# Les travaux réalisés sur chaque document

## Annexe 6-1-C

### Tableau de collecte des indicateurs

Annexe 6-1-C - Tableau de collecte des Indicateurs	
Evaluation 2018 - région :	

Ce tableau reprend la liste des indicateurs définis à l'annexe 6-1-B.

Données générales - OBLIGATOIRES QUELQUE SOIT L'ACTION			
thématique principale	Intitulé de l'action	site	libellé comp
code/parmi la liste déroulante			

La première partie correspond à l'identification des régions, des départements, des porteurs et des actions.

Coût total de l'action	
	dont montant du financement BOP 104

La seconde partie est dédiée aux aspects financiers : coût total du projet, financements du BOP 104 et co-financements.

Indicateurs relatifs au public étranger				
	3	4	5	

La troisième partie, la plus importante, correspond aux indicateurs relatifs aux publics et aux thématiques. Des listes déroulantes sont prévues pour faciliter la saisie par les porteurs et les tris et extractions pour les services de l'Etat.

Valeur réalisée	objectif	Valeur réalisée
-----------------	----------	-----------------

En fonction de l'utilité de l'information, les objectifs et/ou les réalisations sont demandés.

Autre indicateur proposé par le porteur de projet	

Une dernière colonne permet aux porteurs d'ajouter, s'ils le souhaitent, un nouvel indicateur laissé à leurs libres appréciations.

# Les travaux réalisés sur chaque document

Nouveau

## Annexe 6-1-D

Champ libre pour le porteur dans la phase de bilan

DES ECHANGES EN FRANCE

**Objectif** : permettre aux porteurs de s'exprimer de manière plus littéraire, les indicateurs proposés pouvant leur sembler trop restrictifs et n'illustrant que de manière incomplète l'action qu'ils ont mise en oeuvre. Ils pourront ainsi apporter des précisions, mettre en lumière les résultats de l'action qu'ils jugent innovante, transposable ... L'idée est d'introduire une approche davantage qualitative et non plus uniquement quantitative. Egalement, les services de l'Etat pourront s'y reporter sans avoir à relire la totalité du dossier CERFA.

**Document** : champ nouveau par rapport au précédent plan d'évaluation.

### Caractéristiques :

- un champ libre et facultatif structuré par des questions qui apportent un cadre à l'exercice.
- une seconde partie libre d'expression laissée à l'appréciation des porteurs quant au contenu qu'ils souhaitent y inscrire.



# Les travaux réalisés sur chaque document

## Annexe 6-2-A

### Synthèse régionale

**Objectif** : permettre la connaissance des différentes modalités de pilotage et de suivi mises en œuvre, des bonnes pratiques identifiées localement, des freins éventuels rencontrés et mesurer l'évolution des actions locales (reconduction, augmentation ou diminution, etc.).

**Document** : précédente version mais avec de nombreuses modifications (ex: cases à cocher, etc...)

#### Contenu :

### Items 0 et 1

La première partie de la synthèse régionale porte sur :

- la gouvernance et le suivi des actions,
- la sélection des actions soutenues.

### Items 2,3 et 4

La seconde partie porte sur certains indicateurs suivant l'ordre des thématiques inscrites dans les annexes 6-1-B et 6-1-C (langues, valeurs, etc.).

### Item 4

La troisième partie porte sur l'impact des actions financées par le BOP 104

### Item 5

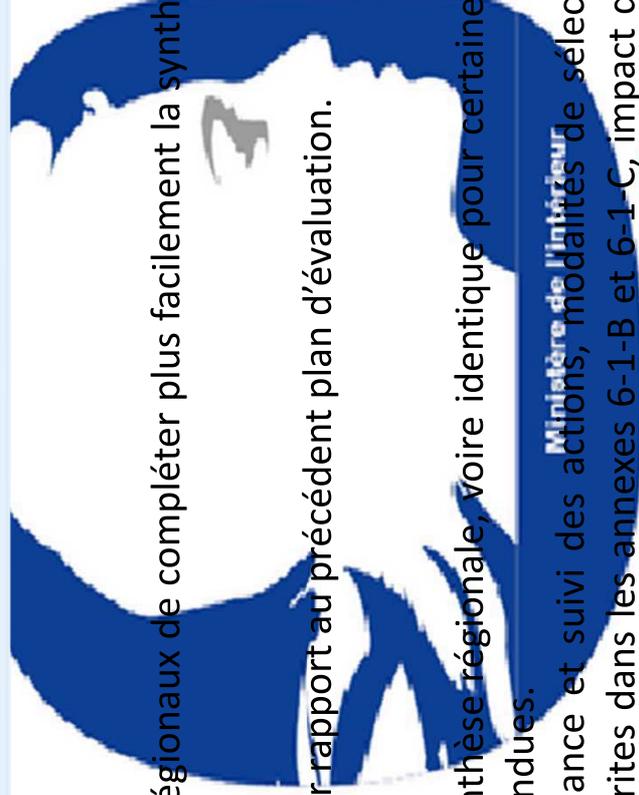
Une dernière partie est destinée à des commentaires et précisions que les services souhaiteraient apporter.

# Les travaux réalisés sur chaque document



## Annexe 6-2-B

### Synthèse départementale



Ministère de l'Intérieur



**Objectif** : permettre aux services régionaux de compléter plus facilement la synthèse régionale, sur la base des réponses des départements.

**Document** : nouveau document par rapport au précédent plan d'évaluation.

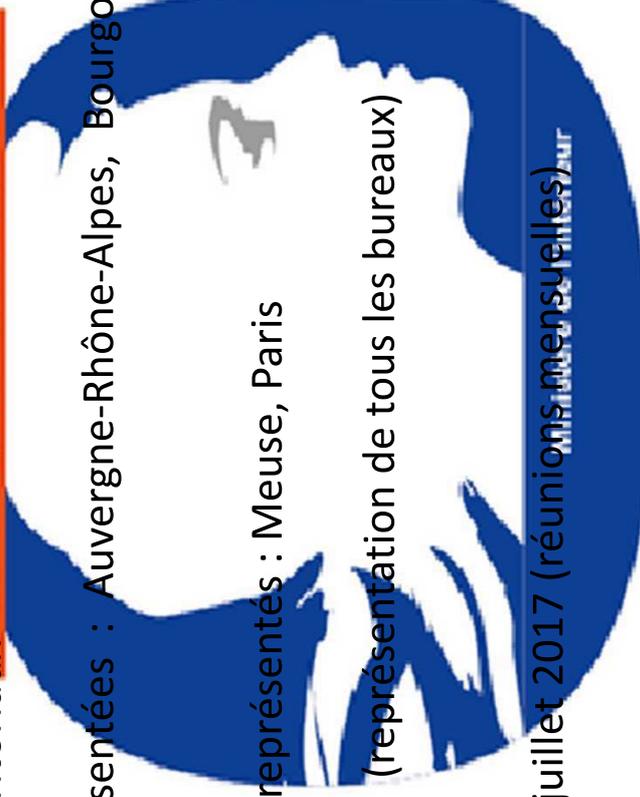
**Caractéristiques** :

- document très proche de la synthèse régionale, voire identique pour certaines rubriques avec des cases à cocher et des informations synthétiques attendues.
- rubriques identiques : gouvernance et suivi des actions, modalités de sélection des projets soutenus, indicateurs selon l'ordre des thématiques inscrites dans les annexes 6-1-B et 6-1-C, impact des actions financées, commentaires et précisions éventuelles.

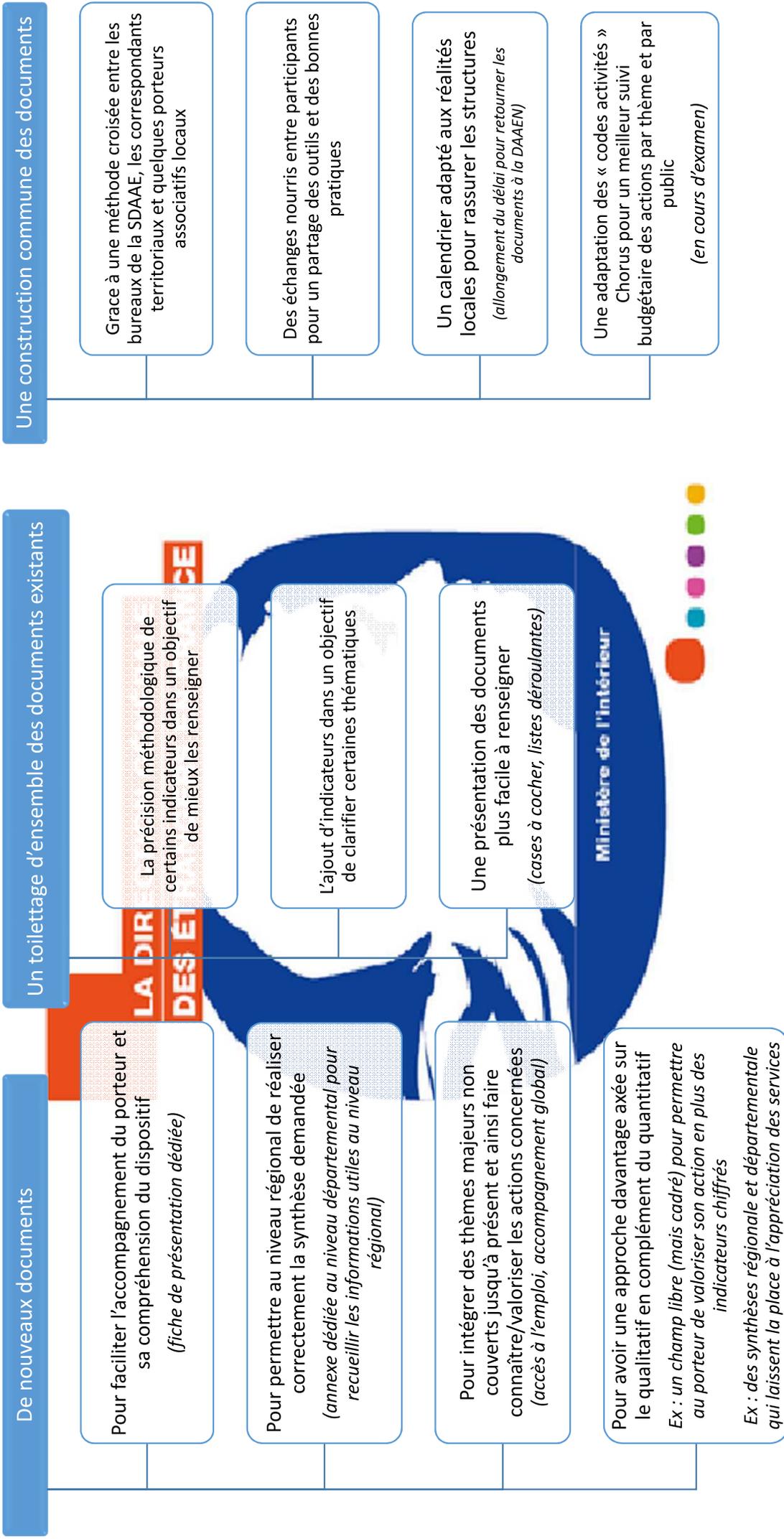
# Synthèse des travaux réalisés

- 14 participants, dont :
  - 8 correspondants territoriaux
    - 4 régions représentées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Occitanie
    - 2 départements représentés : Meuse, Paris
  - 6 participants SDAAE (représentation de tous les bureaux)
- 5 réunions entre mars et juillet 2017 (réunions mensuelles)
- Durée totale : 25 heures de travail en séance (+ travaux en dehors des réunions)
- Environnement : esprit positif et participatif, convivialité

LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ÉTRANGERS EN FRANCE



# Résultats du cycle de travail : Une réponse apportée aux attentes des correspondants territoriaux et des porteurs



# Les suites de ce cycle de travail ....

## Le plan national d'évaluation

- la possibilité pour les participants du groupe d'apporter, à la marge, de nouveaux éléments pendant la période estivale,
- une **présentation pendant l'été des travaux** du groupe de travail à la directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité,
- une **validation** de la directrice **attendue pour septembre 2017**,
- ce plan national d'évaluation, une annexe à **l'instruction fixant les orientations 2018 aux préfets** pour une mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Une organisation pour accompagner son déploiement

### DES ÉTRANGERS EN FRANCE

- ce **diaporama** qui trace l'ensemble des travaux, de l'état des lieux aux suites données au cycle de travail,
- un **référént** en charge de l'animation territoriale à partir de septembre 2017,
- la **boîte fonctionnelle DAAEN** ([daaen-dgef@interieur.gouv.fr](mailto:daaen-dgef@interieur.gouv.fr)) à solliciter autant que de besoin pour toutes questions,
- la consolidation des réponses apportées afin de constituer une **Foire Aux Questions** qui sera diffusée aux DRJSCS/DDCS,
- un article dans la **Cyberlettre** valorisant les travaux réalisés,
- une réunion du groupe de travail à la **mi-année pour un point d'étape** sur la mise en œuvre,
- un **séminaire de partage des bonnes pratiques en 2018**, qui pourrait être étendu aux départements.

## Remerciements

**Dominique AGULO**  
**Maryse BELIME**  
**Safia BEN AMMAR**  
**Pascale GUYOT**  
**Jérôme KOZIURA**  
**Dominique LAVARDE**  
**Léandro MONTELO FRANCA**  
**Nadia TEMPERE**

**Valérie GALLAT**  
**Brigitte PREUNG**  
**Muriel PLANCHER**  
**Floriane LE GARREC**  
**Isabelle AYRAULT**  
**Pauline BOURDIN**  
**Eliane FERNANDEZ**  
**Emilie PAITIER**  
**Véronique POINSSOT**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DES ÉTRANGERS EN FRANCE



Réunion de clôture – 10 juillet 2017



### Evaluation des actions financées par les crédits du programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française"

La politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France conduite par la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN) s'adresse aux signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) dans le cadre d'un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Elle poursuit les priorités suivantes :

- le renforcement de la connaissance de la langue française,
- la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté,
- l'accompagnement vers l'emploi,
- l'accompagnement global des étrangers, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins.

Parmi les moyens mis en place afin de répondre à ces grands objectifs, la politique d'intégration s'appuie également sur :

- le renforcement de la professionnalisation des acteurs de l'intégration,
- la création et le développement d'outils à destination des étrangers primo-arrivants et des acteurs de l'intégration.

Les actions financées par les crédits déconcentrés du programme 104 doivent donc s'inscrire dans ce cadre.

Une politique publique qui fait la preuve de son efficacité voit sa légitimité renforcée et ses actions reconnues. Une telle démonstration suppose de disposer de méthodes d'évaluation objectives et transparentes. C'est pourquoi un plan national d'évaluation a été conçu par la DAAEN, en collaboration avec son réseau territorial (DRJSCS et DDSCS/PP).

Initié en 2015, ce plan est reconduit et ajusté afin de mieux rendre compte de l'efficacité de la politique menée. La remontée des données qualitatives et quantitatives doit également permettre une meilleure connaissance des dispositifs et du réseau des acteurs locaux, de faire apparaître les difficultés, de mettre en lumière les réussites et d'identifier les bonnes pratiques et les leviers d'amélioration possible pour apporter aux étrangers primo-arrivants des réponses adaptées.

Votre retour d'expériences et celui des porteurs associatifs sur les actions menées sont donc essentiels.

#### Les outils disponibles

Le plan d'évaluation mis à votre disposition comporte :

- une **fiche de présentation à l'attention du porteur associatif (annexe 5-1-AA)** ;
- la **liste des indicateurs et leurs définitions à l'attention du porteur (annexe 5-1-B)** ;
- un **tableau de collecte des indicateurs à renseigner par le porteur (annexe 5-1-C)** ;
- une **synthèse régionale à renseigner par vous (annexe 5-2-A) comportant une version adaptée au niveau départemental (annexe 5-2-B) afin de recueillir les éléments auprès des DDSCS/PP.**

Dans un souci de transparence et d'efficacité, il est recommandé d'informer le porteur associatif, **dès que l'appel à projets** sera lancé, de l'existence de ce plan d'évaluation et des indicateurs qu'il aura à renseigner.

#### Le calendrier de transmission à la DAAEN

- **pour le 31 juillet de l'année N** : transmission à la DAAEN des **objectifs** prévisionnels chiffrés au titre de l'année N pour chaque action financée à l'aide du tableau de collecte des indicateurs (colonnes "objectif") ;
- **avant le 31 août de l'année N** : transmission à la DAAEN du **bilan** des actions financées au titre de l'année N-1 à l'aide du même tableau de collecte des indicateurs (colonnes "réalisé").

#### La fiche de présentation au porteur - Annexe 5-1-AA

Une fiche explicative a été réalisée pour les porteurs, comportant des éléments pour valoriser leurs actions et remplir au mieux le tableau de collecte des indicateurs.

#### Les tableaux des indicateurs (méthodologie et collecte) - Annexes 5-1-B- et 5-1-C

Un tableau de définitions et de conseils méthodologiques (annexe 1-1-B) permet d'appréhender le périmètre de chaque indicateur (cf. onglet "indicateurs"). Il a été enrichi de nouvelles thématiques, afin d'intégrer les domaines de l'accompagnement global et vers l'emploi qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent et ainsi permettre leur valorisation. Des indicateurs existants ont également été précisés pour permettre une meilleure compréhension de ce qui est attendu.

Le tableau de collecte des indicateurs (annexe 5-1-C - onglet "collecte des indicateurs") comprend ainsi 7 thématiques. **Toutes ne sont pas à renseigner, de même que les indicateurs correspondants, tout dépend des destinataires des actions et de la finalité de celles-ci.**

Ainsi, avant le démarrage du projet, il convient de sélectionner, avec le porteur, les indicateurs pertinents pour chaque action financée et en fixer les objectifs chiffrés (la grille indicateurs peut ainsi être annexée à la convention ou à l'arrêté attributif de subvention). Au terme de l'action, les porteurs renseigneront les valeurs réalisées. Ces deux étapes sont à réaliser afin que vous puissiez respecter le calendrier de transmission à la DAAEN ci-dessus.

- 1 - Les données générales doivent impérativement être renseignées pour chaque action financée.
- 2 - a / **Si l'action s'adresse directement au public cible**, la première thématique regroupant les indicateurs relatifs au public est à compléter  
Ou  
b / **Si l'action s'adresse aux professionnels de l'intégration**, la seconde thématique regroupant les indicateurs relatifs aux professionnels est à renseigner.  
Ou  
c / **Si l'action concerne les deux publics**, les deux thématiques sont à renseigner.
- 3 - La troisième thématique regroupe les indicateurs relatifs aux supports créés, développés, mis à jour. Elle est à renseigner, **s'il y a lieu**.
- 4 - Les autres indicateurs sont alimentés selon la/thématique(s) de l'action financée : apprentissage de la langue française, appropriation des valeurs, accompagnement vers l'emploi, accompagnement global.

Le porteur doit renseigner la thématique qui représente la part la plus importante et la plus pertinente de son action.

**Si l'action représente plusieurs thématiques à parts égales, le porteur renseignera les indicateurs de plusieurs thématiques. La nouvelle thématique "accompagnement global" permet aussi, le cas échéant, de tenir compte d'un accompagnement combinant plusieurs champs (linguistique, social, professionnel, etc.)**

5 - Une rubrique "libre" (onglet "champ libre") a également été ajoutée pour permettre au porteur d'apporter des précisions sur l'action financée **lors du bilan** pour illustrer qualitativement les indicateurs de réalisation renseignés.

La colonne "CR entretien/visite de suivi" permet d'identifier si des suivis d'actions ont été réalisés.

#### **IMPORTANT**

Ce tableau doit comporter la liste **exhaustive** des actions financées par les crédits du P104, à l'exception du dispositif de l'OEPRE qui fait l'objet d'un bilan en partenariat avec le Rectorat selon un rythme et un processus différents. La somme des cellules de la colonne "montant du financement BOP 104" correspond donc à la consommation effective des crédits alloués (à l'exception de ceux de l'OEPRE).

#### La synthèse régionale - Annexe 5-2-A

Renseignée par vous (niveau régional), cette synthèse comporte l'analyse des éléments chiffrés collectés pour partie auprès du niveau départemental et des porteurs locaux. Elle apporte un éclairage sur les bonnes pratiques et les problématiques territoriales.

#### La synthèse départementale - Annexe 5-2-B

Cette annexe, à l'attention du niveau départemental, a été ajoutée. Elle vous permettra ainsi de recueillir les éléments relevant des services départementaux et de répondre plus facilement aux items de la synthèse régionale.

#### Les outils complémentaires

- une grille d'analyse des projets
- un modèle d'entretien de suivi

*Ces documents sont communiqués à titre d'exemple pour accompagner les travaux de sélection et de suivi des actions mises en œuvre.*



### Evaluation des actions financées par les crédits du programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française"

La politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France conduite par la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN) s'adresse aux signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) dans le cadre d'un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Elle poursuit les priorités suivantes :

- le renforcement de la connaissance de la langue française,
- la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté,
- l'accompagnement vers l'emploi,
- l'accompagnement global des étrangers, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins.

Parmi les moyens mis en place afin de répondre à ces grands objectifs, la politique d'intégration s'appuie également sur :

- le renforcement de la professionnalisation des acteurs de l'intégration,
- la création et le développement d'outils à destination des étrangers primo-arrivants et des acteurs de l'intégration.

Les actions financées par les crédits déconcentrés du programme 104 doivent donc s'inscrire dans ce cadre.

#### Pourquoi un plan d'évaluation des actions financées par le programme 104 ?

Une politique publique qui fait la preuve de son efficacité voit sa légitimité renforcée et ses actions reconnues. Une telle démonstration suppose de disposer de méthodes d'évaluation objectives et transparentes. C'est pourquoi un plan d'évaluation a été conçu par la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN), en collaboration avec son réseau territorial (DRJSCS et DDCS/PP).

#### Pourquoi renseigner des indicateurs ?

##### --> Pour les porteurs :

Les indicateurs tels que définis vous permettent de valoriser vos actions auprès des financeurs, des autres acteurs de l'intégration et du public étranger que vous accompagnez. Ils vous permettront ainsi d'alimenter vos rapports d'activité, vos échanges avec les partenaires et de mettre en lumière votre investissement et vos réussites.

##### --> Pour les services de l'Etat :

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de mieux rendre compte de l'efficacité de la politique menée. La remontée des données qualitatives et quantitatives doit également permettre une meilleure connaissance des dispositifs et du réseau des acteurs locaux d'intégration, de faire apparaître les difficultés, d'identifier les bonnes pratiques et les leviers d'amélioration possibles pour apporter aux étrangers primo-arrivants des réponses adaptées et mettre en lumière les réussites.

#### Quel est le contenu de ce plan d'évaluation ?

Ce plan d'évaluation comporte :

- cette **fiche de présentation à votre attention (annexe 5-1-AA)**
- la **liste des indicateurs et leurs définitions (annexe 5-1-B)**
- un **tableau de collecte des indicateurs que vous devez renseigner (annexe 5-1-C) et un onglet "champ libre" pour des éléments qualitatifs le cas échéant (annexe 5-1-D)**

#### Quand renseigner ces indicateurs ?

Le calendrier de transmission du tableau des indicateurs à votre correspondant dans les services de l'Etat est le suivant :

- **pour le XXXX de l'année N** : transmission des **objectifs** prévisionnels chiffrés **au titre de l'année N** pour chaque action financée à l'aide du tableau de collecte des indicateurs (colonnes "objectif").
- **avant le XXXX de l'année N** : transmission du **bilan** des actions financées **au titre de l'année N-1** à l'aide du même tableau de collecte des indicateurs (colonnes "réalisé").

Avant transmission de ce document au porteur, n'oubliez pas d'indiquer les dates de transmission en fonction de votre calendrier de travail et de la date de retour des documents à la DAAEN (cf. fiche de présentation à l'attention des services de l'Etat (annexe 1-1-A))

#### Les tableaux des indicateurs (méthodologie et collecte) - Annexes 5-1-B- et 5-1-C

Un tableau de définitions et de conseils méthodologiques (annexe 5-1-B) permet d'appréhender le périmètre de chaque indicateur (cf. onglet "indicateurs"). Il a été enrichi de nouvelles thématiques, afin d'intégrer les domaines de l'accompagnement global et vers l'emploi qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent et ainsi permettre leur valorisation. Des indicateurs existants ont également été précisés pour permettre une meilleure compréhension de ce qui est attendu.

Le tableau de collecte des indicateurs (annexe 5-1-C - onglet "collecte des indicateurs") comprend à présent 7 thématiques. **Toutes ne sont pas à renseigner, de même que les indicateurs correspondants, tout dépend des destinataires des actions et de la finalité de celles-ci.**

Des champs sont déjà pré-remplis (listes déroulantes) pour faciliter votre travail de renseignement. A noter que vous pouvez sélectionner plusieurs items de ces listes déroulantes (en ajoutant autant de lignes que d'items nécessaires). Vous avez également la possibilité d'ajouter un indicateur qui ne figure pas dans ce tableau s'il vous paraît important de le mentionner (en fin de grille).

Ainsi, avant le démarrage du projet, vous sélectionnez, avec l'aide de votre correspondant dans les services de l'Etat, les indicateurs pertinents pour chaque action financée et en fixez les objectifs prévisionnels chiffrés en renseignant le tableau de collecte des indicateurs. Au terme de l'action, vous renseignerez dans ce même tableau les valeurs réalisées ainsi que la rubrique "champ libre" décrite ci-dessous. Ces deux étapes sont à réaliser conformément au calendrier ci-dessus.

- 1 - Les données générales doivent impérativement être renseignées pour chaque action financée.
- 2 - a / **Si l'action s'adresse directement au public cible**, la première thématique regroupant **les indicateurs relatifs au public** est à compléter  
Ou  
b / **Si l'action s'adresse aux professionnels de l'intégration**, la seconde thématique regroupant **les indicateurs relatifs aux professionnels** est à renseigner.  
Ou  
c / **Si l'action concerne les deux publics**, les deux thématiques sont à renseigner.
- 3 - La troisième thématique regroupe **les indicateurs relatifs aux supports créés, développés, mis à jour**. Elle est à renseigner, **s'il y a lieu**.
- 4 - Les autres indicateurs sont alimentés selon la/les thématique(s) de l'action financée : **apprentissage de la langue française, appropriation des valeurs, accompagnement vers l'emploi, accompagnement global**.

Vous devez renseigner la thématique qui représente la part la plus importante et la plus pertinente de votre action.

**Si l'action représente plusieurs thématiques à parts égales, vous renseignerez les indicateurs de plusieurs thématiques. La nouvelle thématique "accompagnement global" permet aussi, le cas échéant, de tenir compte d'un accompagnement combinant plusieurs champs (linguistique, social, professionnel etc.)**

- 5 - Une rubrique "libre" (onglet "champ libre") a également été ajoutée pour vous permettre d'apporter des précisions sur l'action financée **lors du bilan** et pour illustrer qualitativement les indicateurs de réalisation renseignés.

## Annexe 5-1-B - Définition des indicateurs

thématique	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition	Précisions méthodologiques
<b>PUBLICS DESTINATAIRES</b>				
Public étranger destinataire direct de l'action	1	Nombre total de primo-arrivants bénéficiaires de l'action.	<p><b>Le public cible du programme 104 correspond aux signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du contrat d'intégration républicaine (CIR).</b></p> <p>Il s'agit des ressortissants de pays tiers à l'UE, signataires depuis moins de 5 ans du CAI/ CIR (cf loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France) et s'engageant dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine.</p> <p>Sont inclus dans ce public cible les bénéficiaires de la protection internationale - BPI (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire) car ils sont aussi signataires du CAI/CIR.</p> <p>Toutefois, à <b>titre exceptionnel</b>, peuvent être prises en compte les personnes immigrées en situation régulière âgées de plus de 60 ans qui ne signent pas de CAI/CIR.</p> <p>Indiquer le nombre total de personnes répondant aux critères du public cible qui ont bénéficié d'au moins une prestation dans le cadre de l'action.</p>	<p>Les enfants et mineurs isolés ne sont pas comptabilisés car ils ne sont pas signataires du CAI/CIR.</p> <p>Les personnes primo-arrivantes sont les étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du contrat d'intégration républicaine (CIR). À leur arrivée en France, les étrangers primo-arrivants sont accueillis par les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) présents sur l'ensemble du territoire pour signer le CAI/CIR. Les signataires du CAI/CIR sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation en France.</p> <p>Une personne ayant bénéficié de plusieurs prestations n'est comptabilisée qu'une seule fois.</p>
	2	Dont nombre de femmes signataires du CAI/CIR	Le nombre de femmes ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	L'addition des indicateurs 2 et 3 (femmes et hommes) correspond au résultat de l'indicateur n°1.
	3	Dont nombre d'hommes signataires du CAI/CIR	Le nombre d'hommes ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	
	4	Dont nombre de jeunes primo-arrivants et/ou signataires du CAI/CIR (16 - 25 ans)	Le nombre de jeunes (hommes et femmes) âgés de 16 à 25 ans, signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR), ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	
	5	Dont nombre de BPI, signataires du CAI/CIR	Le nombre de bénéficiaire de la protection internationale (BPI) (hommes et femmes), signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR), ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	<p>Chacun de ces indicateurs doit être traité indépendamment des autres critères.</p> <p>– une réfugiée âgée de 23 ans signataire du CAI/CIR sera comptabilisée dans le cadre des indicateurs n°1, 2, 4 et 5.</p> <p>– une femme âgée de 70 ans non signataire de CAI/CIR sera comptabilisée dans le cadre des indicateurs n°1, 2, et 6.</p> <p>– un réfugié âgé de 62 ans signataire de CAI/CIR sera comptabilisé dans le cadre des indicateurs n°1, 3, et 5.</p> <p>Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage.</p> <p>Indiquer 0 (valeur nulle) lorsque l'action ne concerne pas ce public.</p>
	6	A titre exceptionnel, nombre de personnes âgées immigrées (60 ans et plus) non signataires du CAI/CIR	Le nombre de personnes immigrées (hommes et femmes), âgées de plus de 60 ans, en situation régulière et non signataires du CAI/CIR, ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre de l'action.	Les personnes âgées immigrées ne sont pas comptabilisées dans les indicateurs 1, 2, 3, 4 et 5.
Professionnels de l'intégration destinataires de l'action	7	Nombre de professionnels bénéficiaires de l'action	Cet indicateur concerne les actions qui s'adressent aux acteurs/professionnels de l'intégration publics et privés, bénévoles ou salariés ayant effectivement participé à la totalité d'au moins une action réalisée dans le cadre de l'action.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage.
	8	Quelle typologie de professionnels ?	Professionnels (représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, représentants associatifs, autres institutionnels (exemple : OFII), etc.)	Liste déroulante : représentants de l'Etat, représentants des collectivités territoriales, représentants associatifs, autres institutionnels (ex: l'OFII). <i>Possibilité d'en sélectionner plusieurs</i>
<b>REALISATIONS EN MATIERE DE</b>				
Apprentissage de la langue française	9	Nombre de participants assidus (public cible) ayant bénéficié d'une formation linguistique	Nombre de participants assidus, dont le taux de présence aux séances (individuelles ou collectives) de formation linguistique dispensées dans le cadre de l'action est égal ou supérieur à 80% du nombre d'heures prévues au sein de leur parcours individuel de formation.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage. Ne pas comptabiliser les abandons ni les participations épisodiques
	10	Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées aux participants (public cible)	Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées dans le cadre de l'action.	Comptabiliser les heures de formation sans tenir compte du nombre de participants. Exemple : – une session de 6h pour un groupe de 12 participants = 6 – une session de 6h en individuel = 6
	11	Taux d'atteinte du niveau A1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau A1 et l'ensemble des participants à la formation quelle que soit la méthode d'évaluation finale utilisée (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).	Indiquer seulement la valeur chiffrée. Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau A1 ciblé/ nombre de participants (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).
	12	ou taux d'atteinte du niveau A2 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau A2 et l'ensemble des participants à la formation quelle que soit la méthode d'évaluation finale utilisée (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau A2 ciblé/ nombre de participants (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).
	13	ou taux d'atteinte du niveau B1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau B1 et l'ensemble des participants à la formation quelle que soit la méthode d'évaluation finale utilisée (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau B1 ciblé/ nombre de participants (qu'une certification ou un diplôme soit délivré ou pas).
Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté	14	Thématique en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs et des usages de la société française et de la citoyenneté.	Indiquer la nature de la thématique de l'action menée.	Liste déroulante : laïcité, égalité homme-femme, citoyenneté, parentalité, autres.
	15	Nombre de participants (public cible) aux activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs et des usages de la société française et de la citoyenneté.	Nombre total de participants aux séances d'informations collectives, cycles de formation, sorties, visites...	Une personne ayant participé à plusieurs activités n'est comptabilisée qu'une fois.
	16	Nombre d'heures consacrées à des activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs et des usages de la société française et de la citoyenneté.	Nombre d'heures consacrées à l'information ou la formation dans le but d'encourager la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté (séances d'informations collectives, cycles de formation, sorties, visites...).	Ne pas tenir compte du nombre de participants. Comptabiliser les heures de formation sans tenir compte du nombre de participants bénéficiaires présents. Exemple : – une session de 6h pour un groupe de 12 participants bénéficiaires = 6 – une session de 6h en individuel = 6  Indiquer seulement la valeur chiffrée.

thématique	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition	Précisions méthodologiques
<b>REALISATIONS EN MATIERE DE</b>				
Accompagnement vers l'emploi	17	Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement vers l'emploi.	Nombre total de personnes ayant bénéficié d'un parcours d'accompagnement vers l'emploi.	
	18	Nombre d'actions mobilisées dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi.	Collectives et individuelles.	En moyenne par bénéficiaire. Exemple : - 10 actions collectives pour 100 personnes au total = 10/100 = 0,1 - 10 actions individuelles = 10 Total = 10,1
	19	Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi.	Durée moyenne exprimée en mois entre l'inscription dans le parcours et sa sortie.	
	20	Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours.	Est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	Nature = contrat classique/contrat aidé/contrat prof/contrat apprentissage... Type = durée (contrats courts, contrats durables, CDI, CDD, CDDI : contrat durée déterminée intérim).
	21	<i>Dont le nombre de bénéficiaires en formation à l'issue du parcours.</i>	Est considérée comme une sortie en formation une entrée en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	
	22	<i>Dont nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours.</i>	Est considéré comme un emploi durable tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type (CDD, CDI, contrats aidés, contrat d'intérim, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, etc.).	
	23	Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours.	Est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soit la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	Ne pas renseigner si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé.
	24	<i>Dont le nombre de bénéficiaires en formation 6 mois après leur sortie de parcours</i>	Est considérée comme une sortie en formation une entrée en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	Ne pas renseigner si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé.
	25	<i>Dont le nombre de bénéficiaires en emploi durable 6 mois après leur sortie de parcours</i>	Est considéré comme un emploi durable tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type (CDD, CDI, contrats aidés, contrat d'intérim, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, etc.).	Ne pas renseigner si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé.
Accompagnement global	26	Thématique de l'accompagnement global proposé	L'accompagnement global est défini comme l'ensemble des actions visant à informer, à orienter et à co-construire le parcours des étrangers primo-arrivants. Cette approche globale implique un accompagnement adapté suivant les besoins en combinant les actions sociales (santé, accès aux droits, etc.), sensibilisation aux valeurs, linguistiques et professionnelles afin de favoriser l'autonomie et l'intégration de ces publics dans la société française. L'accès aux droits s'inscrit dans ce parcours d'intégration pluridimensionnel.	Liste déroulante : combiné social/linguistique, combiné social/professionnel, combiné professionnel/linguistique, combiné social/professionnel/linguistique, combiné valeurs/linguistique, combiné valeurs/emploi, combiné valeurs/social, combiné social/professionnel/linguistique/valeurs.
	27	Type d'accompagnement proposé	Préciser s'il s'agit d'une action d'information et/ou d'orientation (action ponctuelle dans le cadre d'actions collectives ou individuelles) ou d'un accompagnement combiné au regard des besoins spécifiques exprimés par un bénéficiaire (action qui s'inscrit dans la durée ou dans un parcours identifié qui combine pour une même personne à la fois des actions collectives et individualisées).	Liste déroulante : action d'information et/ou d'orientation, accompagnement combiné. Accompagnement combiné = lorsqu'un bénéficiaire participe à la fois à des actions collectives d'information et/ou d'orientation et bénéficie également d'un accompagnement individuel et personnalisé dans la mesure où cet accompagnement répond à ses demandes spécifiques. Ainsi, pour un bénéficiaire qui ne participe qu'à des sessions d'information et/ou d'orientation, c'est l'item "action d'information et/ou d'orientation" qui devra être sélectionné.
	28	Type d'action proposée sur la thématique "informer/orienter"	Préciser s'il s'agit d'ateliers collectifs, d'entretiens individuels, de sessions collectives d'information, de prises de contacts auprès de permanences d'accueil et d'information, orientation via des plateformes d'orientation, autres.	Liste déroulante : ateliers collectifs, entretiens individuels, sessions collectives d'information, prises de contacts auprès de permanences d'accueil et d'information, orientation via des plateformes d'orientation, autres. Lorsque plusieurs types d'actions sont proposés aux bénéficiaires, sélectionner plusieurs de ces items.
	29	Nombre de participants sur la thématique "informer/orienter"	Nombre total de participants aux séances d'informations collectives, permanences d'accueil, etc.	Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'information et d'orientation. Exemple : - Atelier collectif = nombre de participants - Entretien individuel = 1 participant - Permanence d'accueil = nombre d'entretiens
	30	Type d'action proposée sur la thématique "accompagnement personnalisé"	Préciser s'il s'agit d'ateliers collectifs, d'entretiens individuels, de constructions de parcours, de formations, autres.	Liste déroulante : ateliers collectifs, entretiens individuels, constructions de parcours, formations, autres. Lorsque plusieurs types d'actions sont proposés aux bénéficiaires, sélectionner plusieurs de ces items.
	31	Nombre de participants sur la thématique "accompagnement personnalisé"	Nombre total de personnes accompagnées dans le cadre des actions individuelles et collectives.	Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Exemple : - Atelier collectif = nombre de participants - Entretien individuel = 1 participant - Permanence d'accueil = nombre d'entretiens
	32	<i>Dont le nombre de personnes ayant ouvert des droits</i>	Nombre de personnes ayant obtenu une ou plusieurs ouvertures de droits dans les domaines de la santé, du logement. Exemples : accès aux soins, sécurité sociale, aide médicale, CMU/protection universelle maladie (PUMA), accès au logement autonome (parc privé ou social).	Une personne ayant accédé à plusieurs services peut être comptabilisée plusieurs fois, l'objectif étant de mesurer l'accès effectif aux différents droits, le cas échéant.
33	Durée moyenne de "l'accompagnement personnalisé" (en mois)	Durée moyenne exprimée en mois entre la première participation à une activité d'accompagnement (individuelle ou collective) et la dernière date de présence à une activité d'accompagnement réalisée par le porteur de l'action.	Méthode de calcul : 1- calculer pour chaque bénéficiaire le nombre de mois de participation (ex : début en février et fin en octobre = 9 mois). 2- additionner le nombre de mois de tous les bénéficiaires (ex : bénéficiaire A = 9 mois ; bénéficiaire B = 6 mois ; bénéficiaire C = 13 mois soit un total de 28 mois). 3- diviser le total obtenu par le nombre de bénéficiaires (dans l'ex : 28 mois / 3 bénéficiaires = moyenne de 9,3 mois).	
Création/développement de supports	34	Type de supports créés/développés	Cet indicateur concerne les actions donnant lieu à une production de supports à destination du public étranger et/ou des professionnels.	Sélectionner le type de production dans la liste déroulante : recensement hors cartographie (des porteurs d'action, formateurs, institutions, etc.), cartographie accès aux droits, cartographie linguistique, cartographie mixte, outil de suivi d'activité et/ou de public, support de communication, support de formation, autre. Si l'action comporte plusieurs productions, ajouter des lignes pour lister chaque support.
	35	A quel public s'adressent ces outils ?	Public étranger ou professionnels ou étrangers et professionnels.	Liste déroulante : public étranger ou professionnels ou étrangers et professionnels.









Informations qualitatives - Champ libre pour le porteur

Nom du porteur :

Action :

**Vous devez répondre aux questions ci-dessous, dans la mesure où elles correspondent à votre action. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et vous pouvez donc ajouter de nouvelles rubriques, le cas échéant.**

**1 - Votre action :**

a/ Ce qui caractérise votre action (par exemple, s'il s'agit d'un ASL, sa visée est-elle orientée sur le linguistique ou l'accès aux droits ou l'intégration professionnelle...) ? :

b/ Votre action s'inscrit-elle dans la continuité des formations du CIR ? En quoi ?

**2 - Publics étrangers :**

a/ Comment touchez-vous le public étranger bénéficiaire de l'action ?

b/ Comment identifiez-vous le public étranger (numéro de CIR, AGDREF, etc.) ?

c/ Quels outils utilisez-vous pour vous assurer que le public de l'action est bien le public cible des primo-arrivants ?

d/ Quels sont les freins rencontrés par le public ? Que mettez-vous en place pour y remédier ?

e/ Comment accompagnez-vous le public concerné (quelle méthodologie ? quels outils ?) ?

b/ Quelle communication faites-vous pour valoriser votre action ?

c/ Avez-vous eu connaissance des documents d'informations mis à disposition par la DAAEN/ministère de l'intérieur (documents réglementaires, affiches, livrets d'information, modèle du CIR, etc.) ?

**3 - Apprentissage linguistique :**

a/ Avez-vous mis en place des dispositifs spécifiques pour l'alphabétisation du public étranger ? Si oui, lesquels :

b/ Quels sont les outils utilisés pour évaluer le niveau initial et le niveau final en français ?

**4 - Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté**

a/ Quelles sont les méthodes utilisées pour l'appropriation des valeurs ?

**5 - Emploi :**

a/ L'action conduite associe-t-elle les acteurs du service de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, etc.) ? Quels objectifs ? Quels résultats obtenus ?

b/ Les acteurs économiques du territoire (entreprises, branches professionnelles, CCI, insertion par l'activité économique, etc.) sont-ils sollicités dans le cadre de cette action ?

**6 - Accompagnement global**

a/ Votre action concourt-elle à la complémentarité et à la poursuite du parcours d'intégration républicaine ?

b/ Quels sont les acteurs associés à la mise en œuvre ?

**7 - Publics professionnels acteurs de l'intégration :**

a/ Comment touchez-vous les professionnels acteurs de l'intégration destinataires de l'action ?

b/ Quel type d'action est mis en place pour la professionnalisation des acteurs (formations, centre de ressources, mise à disposition d'informations, d'outils...) ?

**8 - Création/développement de supports et/ou d'outils de communication :**

a/ Quels outils mis en place, le cas échéant, considérez-vous comme innovants, remarquables, transposables ?

**9 - Précisions éventuelles :**



# Annexe 5-2-A Synthèse régionale

Bilan année : .....



## Table des matières

0. Gouvernance et suivi .....	3
1. Procédure de sélection et pertinence des actions financées .....	4
2. Indicateurs de réalisation des actions du programme 104 en N-1 .....	5
Publics étrangers .....	
Professionnels de l'intégration destinataires de l'action .....	
3. Réalisations par thématique .....	6
3.1- Apprentissage de la langue française .....	
3.2- Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté .....	
3.3- Accompagnement vers l'emploi .....	
3.4- Accompagnement global .....	
3.5- Professionnalisation des acteurs de l'intégration .....	
3.6- Création/développement de supports .....	
4. Impacts des actions financées .....	12
5. Remarques complémentaires et propositions .....	12

## Remarques

**Cette synthèse est à établir à partir des synthèses départementales.**

**Afin de faciliter la consolidation nationale, régionale et départementale des données, il convient de formuler des réponses très synthétiques.**

## Tableau des abréviations

ARS	Agence régionale de santé
BPI	Bénéficiaires de la protection internationale
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
DDCS/PP	Direction départementale de la cohésion sociale/Protection des populations
DIECCTE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DT DREAL	Direction territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
IA	Inspection académique
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales

## 0. Gouvernance et suivi

**1. Comment est organisé le pilotage des projets financés sur le BOP 104 action 12 (par qui, quand, comment, à quel niveau territorial) ?**

**2. Quels sont les participants associés au pilotage ?**

Institutionnels :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Préfecture(s) | <input type="checkbox"/> Droits des femmes            |
| <input type="checkbox"/> SGAR          | <input type="checkbox"/> DIRECCTE/DIECCTE             |
| <input type="checkbox"/> DRJSCS        | <input type="checkbox"/> Coordonnateur plan migrants  |
| <input type="checkbox"/> CGET          | <input type="checkbox"/> DT DREAL                     |
| <input type="checkbox"/> ARS           | <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales. |
| <input type="checkbox"/> CPAM          | Lesquelles :  |
| <input type="checkbox"/> Rectorat/IA   | <input type="checkbox"/> Autre(s) (préciser) :        |
| <input type="checkbox"/> DDCS/PP       |   |

Opérateurs :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> OFII                         | <input type="checkbox"/> CPH et autres établissements<br>d'hébergement     |
| <input type="checkbox"/> Pôle Emploi                  | <input type="checkbox"/> Autre(s) (ex : CCI, CCAS, MDPH...)<br>(préciser): |
| <input type="checkbox"/> Missions locales             |  |
| <input type="checkbox"/> Cap Emploi                   |  |
| <input type="checkbox"/> <u>Autre(s) (préciser) :</u> |  |

Précisions, si nécessaire :

**3. Quelle(s) modalit (s) d'animation et de suivi des projets a/ont  (s)  (s) mise(s) en place en compl (s) du(es) comit (s) de pilotage tel(s) que d (s)crit ci-dessus ?**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> R (s)union bilat (s)rale avec chaque porteur | <input type="checkbox"/> Groupes de travail         |
| <input type="checkbox"/> Visite terrain des projets                   | <input type="checkbox"/> S (s)minaire d' (s)changes |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) (pr (s)ciser) :                     |   |

Pr (s)cisions si n (s)cessaire :

## 1. Procédure de sélection et pertinence des actions financées

1. La préfecture de région a-t-elle fixé des priorités stratégiques spécifiques (choisies parmi les orientations nationales fixées ou complémentaires à celles-ci) présidant à la sélection et à l'évaluation des actions financées ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ? :

--

2. Quelle procédure de sélection des actions a été utilisée ?

Appel à projets régional

Campagne de subvention

Appel à projets départemental

Autre (à préciser) :

3. Des comités de sélection ont-ils eu lieu ?

Oui

Non

4. Si oui, qui participe à ces comités (préciser le pilote) ?

--

5. Quelles sont les modalités de sélection/programmation des actions entre région et départements, les clés de répartition des enveloppes budgétaires permettant la répartition des crédits, etc. ?

--

6. Quelles initiatives ont été prises pour coordonner les actions financées, les faire évoluer et en diffuser les bonnes pratiques (outils, etc.) ?

--

7. A quel niveau ces initiatives ont-elles été prises ?

Régional

Départemental

8. Quels sont les pourcentages d'actions reconduites par rapport à l'année précédente et d'actions entièrement nouvelles ?

Actions reconduites (%) :		Actions entièrement nouvelles (%) :	
---------------------------	--	-------------------------------------	--

9. Parmi les actions reconduites, y a-t-il néanmoins des évolutions des actions proposées ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles (public, périmètre, outils, etc.) ? :

--

## 10. Répartition du nombre d'actions sélectionnées en fonction des thématiques :

Bilan années N et N-1	Apprentissage de la langue française	Appropriation des valeurs	Accompagnement vers l'emploi	Accompagnement global (actions combinées)	Nombre total d'actions financées
<b>N</b>					
<b>N-1</b>					

## 11. Quelles sont les autres sources de financement des actions et leur pourcentage ?

- FSE (%) :  Collectivités territoriales (%) :  
 FAMI (%) : Lesquelles (préciser) :  
 BOP 147 (%) :  Autre(s) (préciser) (%) :

## 12. En tant que service de l'Etat, avez-vous orienté certains porteurs vers d'autres financements publics ?

- Oui  Non

Si oui, lesquels / pourquoi / comment ? :

## 13. Avez-vous orienté certains porteurs afin qu'ils recherchent une complémentarité de financement avec les fonds européens ?

- Oui  Non

Si oui, lesquels / pourquoi / comment ? :

## 2. Indicateurs de réalisation des actions du programme 104 en N-1

### Publics étrangers

Indicateur 1 (annexes 6-1B et C)	Indicateur 5 (annexes 6-1B et C)	Indicateur 6 (annexes 6-1B et C)
Nombre total de bénéficiaires primo-arrivants	Dont nombre de BPI signataires du CAI/CIR	A titre exceptionnel, nombre de personnes âgées immigrées non signataires du CAI/CIR

## 1. Comment le public cible a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ?

- Augmentation  Stabilisation  Diminution

## 2. Comment expliquez-vous ces évolutions ?

## 3. Existe-t-il des actions spécifiques au profit des bénéficiaires de la protection internationale ?

- Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

**4. Existe-t-il des actions spécifiques au profit des personnes âgées immigrées ?**

Oui

Non

Si oui, lesquelles ? :

--

**5. Vos porteurs ont-ils mis en place ou utilisent-ils un/des outil(s) pour identifier le public ?**

Oui

Non

Si oui, lequel/lesquels ? :

--

**Professionnels de l'intégration destinataires de l'action**

Indicateur 7 (annexes 6-1B et C)	
Nombre de professionnels bénéficiaires de l'action	
Comment le public des professionnels a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**3. Réalisations par thématique**

**3.1- Apprentissage de la langue française**

Indicateur 9 (annexes 6-1B et C)	
Nombre de participants assidus (public cible) ayant bénéficié d'une formation linguistique	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

Indicateur 10 (annexes 6-1B et C)	
Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées aux participants (public cible)	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

<b>Indicateur 11</b> (annexes 6-1B et C)		<b>Indicateur 12</b> (annexes 6-1B et C)		<b>Indicateur 13</b> (annexes 6-1B et C)	
<i>Taux d'atteinte du niveau A1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>		<i>Taux d'atteinte du niveau A2 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>		<i>Taux d'atteinte du niveau B1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ? <input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution		Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ? <input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution		Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ? <input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**1. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :**

<p>–</p> <p>–</p> <p>–</p>
----------------------------

**2. Des dispositifs spécifiques pour l'alphabétisation du public cible ont-ils été mis en place ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels :

--

**3. Avez-vous pris des initiatives pour accompagner la fluidité du parcours linguistique à l'issue des formations linguistique du CIR ? (ex : informations sur le marché OFII A2/B1, cartographie de l'offre locale, etc.) ?**

Oui  Non

Si oui, lesquelles :

--

### 3.2- Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté

<b>Indicateur 15</b> (annexes 6-1B et C)	
Nombre de participants (public cible) aux activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

Indicateur 14 (annexes 6-1B et C)	
Nombre d'heures consacrées à des activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
Comment expliquez-vous ces évolutions ?	

**1. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :**

<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
----------------------------

**2. Quelles sont les thématiques les plus fréquemment abordées ?**

--

**3. Quelles sont les méthodes utilisées pour l'appropriation des valeurs ?**

--

**4. Ces actions s'inscrivent-elles dans la continuité de la formation civique du CIR ?**

Oui  Non

### 3.3- Accompagnement vers l'emploi

*Cet item étant nouveau, les données chiffrées ci-dessous sur leur évolution par rapport à l'année précédente ne sont pas à renseigner cette année si elles ne sont pas connues.*

Indicateur 17 (annexes 6-1B et C)	
Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement vers l'emploi.	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
Comment expliquez-vous ces évolutions ?	

Indicateur 18 (annexes 6-1B et C)	
Nombre d'actions mobilisées dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi.	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
Comment expliquez-vous ces évolutions ?	

Indicateur 19 (annexes 6-1B et C)	
Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

Indicateur 20 (annexes 6-1B et C)		Indicateur 21 (annexes 6-1B et C)		Indicateur 22 (annexes 6-1B et C)	
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours		<i>dont le nombre de bénéficiaires en formation à l'issue du parcours</i>		<i>dont le nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours</i>	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	<i>Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?</i>	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	<i>Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?</i>	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**1. Les actions conduites associent-elles les acteurs des services de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi) ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels et comment ?

**2. Les acteurs économiques du territoire (entreprises, branches professionnelles, CCI, insertion par l'activité économique...) sont-ils sollicités dans le cadre de ces actions ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels et comment ?

**3. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :**

–

–

–

### 3.4- Accompagnement global

Cet item étant nouveau, les données chiffrées sur leur évolution ci-dessous par rapport à l'année précédente ne sont pas à renseigner cette année si elles ne sont pas connues.

Indicateur 29 (annexes 6-1B et C)	
Nombre de participants sur la thématique "informer/orienter"	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

Indicateur 31 (annexes 6-1B et C)		Indicateur 32 (annexes 6-1B et C)	
Nombre de participants sur la thématique "accompagnement personnalisé"		dont le nombre de personnes ayant ouvert des droits	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution		<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

Indicateur 33 (annexes 6-1B et C)	
Durée moyenne de "l'accompagnement personnalisé" (en mois)	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**1. Ces actions s'inscrivent-elles dans la continuité du parcours d'intégration républicaine ?**

Oui  Non

Si oui, comment ?

**2. Quels sont les acteurs associés à la mise en œuvre des actions d'accompagnement global ?**

3. Quel mode de coordination a généralement été retenu pour mettre en œuvre cet accompagnement global (plateformes pluridisciplinaires, cellules de suivi, permanences, outils de suivi numériques, échanges de fiches, etc.) ?

4. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :

-  
-  
-

5. Quel serait le parcours d'accompagnement global « idéal », selon vous ?

### 3.5- Professionnalisation des acteurs de l'intégration

1. Des actions de mise en réseau/de coordination ont-elles été mises en place par les porteurs ?

Oui  Non

Si oui, qui les pilote ?

Sur quelle(s) thématique(s) ?

2. Existe-t-il encore des agents de développement local de l'intégration (ADLI) financés par le programme 104 sur votre territoire ?

Oui  Non

Si oui, au sein de quelle structure se trouvent-ils ? Sur quels territoires agissent-ils ? Quelles sont leurs missions ?

Si le programme 104 ne les finance pas ou que partiellement, comment sont-ils financés ?

### 3.6- Création/développement de supports

1. Les porteurs ont-ils développé ou créé des supports innovants, remarquables ou transposables ?

Oui  Non

Si oui, citez 3 outils maximum et en quoi sont-ils remarquables, innovants, transposables ?

-  
-  
-

2. Quels types de communication sont menés par les porteurs pour valoriser les actions ?

**3. Quels types de communication sont menés par les services de l'Etat pour valoriser les actions ?**

**4. Avez-vous fait connaître les documents d'informations mis à disposition par la DAAEN ? (documents réglementaires, affiches, livrets d'information, modèle du CIR, etc.)**

Oui

Non

Si oui, lesquels :

## 4. Impacts des actions financées

**1. Combien de porteurs avez-vous financés ?**

Dont nombre de nouveaux porteurs :

**2. L'offre locale apparaît-elle adaptée aux besoins de votre territoire (en nombre, en qualité, etc.) ?**

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

**3. Quelles thématiques n'ont pas (ou peu) été couvertes malgré les orientations stratégiques fixées ? Pourquoi ?**

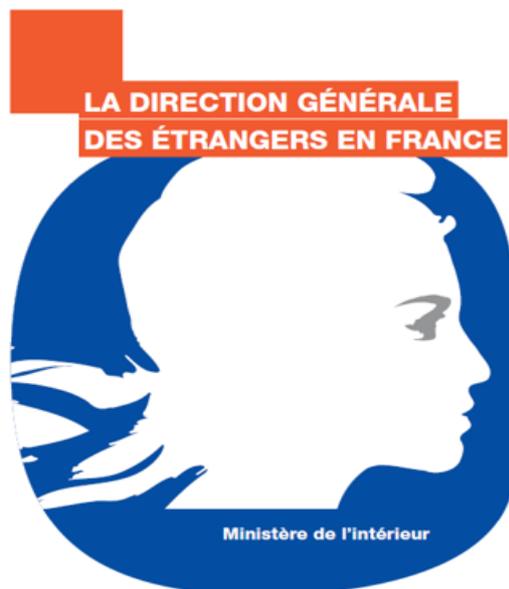
**4. Quels territoires n'ont pas (ou peu) été couverts malgré les besoins ? Pourquoi ?**

**5. Quelles démarches avez-vous engagées pour y remédier, pour les faire évoluer, le cas échéant ?**

## 5. Remarques complémentaires et propositions

# Annexe 5-2-B Synthèse départementale

Bilan année : .....



## Table des matières

<b>0. Gouvernance et suivi</b> .....	3
<b>1. Procédure de sélection et pertinence des actions financées</b> .....	4
<b>2. Indicateurs de réalisation des actions du programme 104 en N-1</b> .....	4
Publics étrangers .....	
Professionnels de l'intégration destinataires de l'action .....	
<b>3. Réalisations par thématique</b> .....	5
3.1- Apprentissage de la langue française .....	
3.2- Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté .....	
3.3- Accompagnement vers l'emploi .....	
3.4- Accompagnement global .....	
3.5- Professionnalisation des acteurs de l'intégration .....	
3.6- Création/développement de supports .....	
<b>4. Impacts des actions financées</b> .....	11
<b>5. Remarques complémentaires et propositions</b> .....	12

## Remarque

**Afin de faciliter la consolidation nationale, régionale et départementale des données, il convient de formuler des réponses très synthétiques.**

## Tableau des abréviations

ARS	Agence régionale de santé
BPI	Bénéficiaires de la protection internationale
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
DDCS/PP	Direction départementale de la cohésion sociale/Protection des populations
DIECCTE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DT DREAL	Direction territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
IA	Inspection académique
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales

## 0. Gouvernance et suivi

**1. Comment est organisé le pilotage des projets financés sur le BOP 104 action 12 (par qui, quand, comment, à quel niveau territorial) ?**

**2. Quels sont les participants associés au pilotage ?**

Institutionnels :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Préfecture(s) | <input type="checkbox"/> Droits des femmes            |
| <input type="checkbox"/> SGAR          | <input type="checkbox"/> DIRECCTE/DIECCTE             |
| <input type="checkbox"/> DRJSCS        | <input type="checkbox"/> Coordonnateur plan migrants  |
| <input type="checkbox"/> CGET          | <input type="checkbox"/> DT DREAL                     |
| <input type="checkbox"/> ARS           | <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales. |
| <input type="checkbox"/> CPAM          | Lesquelles :  |
| <input type="checkbox"/> Rectorat/IA   | <input type="checkbox"/> Autre(s) (préciser) :        |
| <input type="checkbox"/> DDCS/PP       |   |

Opérateurs :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> OFII                  | <input type="checkbox"/> CPH et autres établissements<br>d'hébergement     |
| <input type="checkbox"/> Pôle Emploi           | <input type="checkbox"/> Autre(s) (ex : CCI, CCAS, MDPH...)<br>(préciser): |
| <input type="checkbox"/> Missions locales      |  |
| <input type="checkbox"/> Cap Emploi            |  |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) (préciser) : |  |

Précisions, si nécessaire :

**3. Quelle(s) modalit (s) d'animation et de suivi des projets a/ont  (s)  (s) en place en compl (s) du(es) comit (s) de pilotage tel(s) que d (s) ci-dessus ?**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> R (s)union bilat (s)rale avec chaque porteur | <input type="checkbox"/> Groupes de travail         |
| <input type="checkbox"/> Visite terrain des projets                   | <input type="checkbox"/> S (s)minaire d' (s)changes |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) (pr (s)ciser) :                     |   |

Pr (s)cisions si n (s)cessaire :

## 1. Procédure de sélection et pertinence des actions financées

**1. Quels sont les pourcentages d'actions reconduites par rapport à l'année précédente et d'actions entièrement nouvelles ?**

<u>Actions reconduites (%) :</u>		<u>Actions entièrement nouvelles (%) :</u>	
----------------------------------	--	--	--

**2. Parmi les actions reconduites, y a-t-il néanmoins des évolutions des actions proposées ?**

Oui  Non

Si oui, lesquelles (public, périmètre, outil, etc.) ? :

**3. Répartition du nombre d'actions sélectionnées en fonction des thématiques :**

Bilan années N et N-1	Apprentissage de la langue française	Appropriation des valeurs	Accompagnement vers l'emploi	Accompagnement global (actions combinées)	Nombre total d'actions financées
<b>N</b>					
<b>N-1</b>					

**4. Quelles sont les autres sources de financement des actions et leur pourcentage ?**

FSE (%) :  Collectivités territoriales (%) :

FAMI (%) : Lesquelles (préciser) :

BOP 147 (%) :  Autre(s) (préciser) (%) :

**5. En tant que service de l'Etat, avez-vous orienté certains porteurs vers d'autres financements publics ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels / pourquoi / comment ? :

**6. Avez-vous orienté certains porteurs afin qu'ils recherchent une complémentarité de financement avec les fonds européens ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels / pourquoi / comment ? :

## 2. Indicateurs de réalisation des actions du programme 104 en N-1

### Publics étrangers

<b>Indicateur 1</b> (annexes 6-1-B et C)	<b>Indicateur 5</b> (annexes 6-1-B et C)	<b>Indicateur 6</b> (annexes 6-1-B et C)
Nombre total de bénéficiaires du projet	<i>Dont nombre de BPI signataires du CAI/CIR</i>	<i>A titre exceptionnel, nombre de personnes âgées immigrées non signataires du CAI/CIR</i>



Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

<b>Indicateur 11</b> (annexes 6-1-B et C)		<b>Indicateur 12</b> (annexes 6-1-B et C)		<b>Indicateur 13</b> (annexes 6-1-B et C)	
<i>Taux d'atteinte du niveau A1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>		<i>Taux d'atteinte du niveau A2 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>		<i>Taux d'atteinte du niveau B1 à l'issue de la formation, s'il s'agit du niveau ciblé</i>	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année N-1 ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**1. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :**

<p>–</p> <p>–</p> <p>–</p>
----------------------------

**2. Des dispositifs spécifiques pour l'alphabétisation du public cible ont-ils été mis en place ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels :

--

**3. Avez-vous pris des initiatives pour accompagner la fluidité du parcours linguistique à l'issue des formations linguistique du CIR ? (ex : informations sur le marché OFII A2/B1, cartographie de l'offre locale, etc.) ?**

Oui  Non

Si oui, lesquelles :

--

### 3.2- Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté

Indicateur 15 (annexes 6-1-B et C)	
Nombre de participants (public cible) aux activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

Indicateur 16 (annexes 6-1-B et C)	
Nombre d'heures consacrées à des activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**1. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :**

- - -
-------------

**2. Quelles sont les thématiques les plus fréquemment abordées ?**

--

**3. Quelles sont les méthodes utilisées pour l'appropriation des valeurs ?**

--

**4. Ces actions s'inscrivent-elles dans la continuité de la formation civique du CIR ?**

Oui

Non

### 3.3- Accompagnement vers l'emploi

*Cet item étant nouveau, les données chiffrées sur leur évolution ci-dessous par rapport à l'année précédente ne sont pas à renseigner cette année si elles ne sont pas connues.*

<b>Indicateur 17</b> (annexes 6-1-B et C)	
Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement vers l'emploi.	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

<b>Indicateur 18</b> (annexes 6-1-B et C)	
Nombre d'actions mobilisées dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi.	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

<b>Indicateur 19</b> (annexes 6-1-B et C)	
Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

<b>Indicateur 20</b> (annexes 6-1-B et C)		<b>Indicateur 21</b> (annexes 6-1-B et C)		<b>Indicateur 22</b> (annexes 6-1-B et C)	
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours		<i>dont le nombre de bénéficiaires en formation à l'issue du parcours</i>		<i>dont le nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours</i>	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	<i>Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?</i>	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution	<i>Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?</i>	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>		<u>Comment expliquez-vous ces évolutions ?</u>	

**1. Les actions conduites associent-elles les acteurs du service de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi) ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels et comment ?

--

**2. Les acteurs économiques du territoire (entreprises, branches professionnelles, CCI, insertion par l'activité économique, etc.) sont-ils sollicités dans le cadre de ces actions ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels et comment ?

--

**3. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :**

<p>–</p> <p>–</p> <p>–</p>
----------------------------

### 3.4- Accompagnement global

*Cet item étant nouveau, les données chiffrées sur leur évolution ci-dessous par rapport à l'année précédente ne sont pas à renseigner cette année si elles ne sont pas connues.*

<b>Indicateur 29</b> (annexes 6-1-B et C)	
Nombre de participants sur la thématique "informer/orienter"	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
Comment expliquez-vous ces évolutions ?	

<b>Indicateur 31</b> (annexes 6-1-B et C)		<b>Indicateur 32</b> (annexes 6-1-B et C)	
Nombre de participants sur la thématique "accompagnement personnalisé"		<i>dont le nombre de personnes ayant ouvert des droits</i>	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution		<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution
Comment expliquez-vous ces évolutions ?		Comment expliquez-vous ces évolutions ?	

<b>Indicateur 33</b> (annexes 6-1-B et C)	
Durée moyenne de "l'accompagnement personnalisé" (en mois)	
Comment cet indicateur a-t-il évolué globalement par rapport à l'année précédente ?	<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Diminution

1. Ces actions s'inscrivent-elles dans la continuité du parcours d'intégration républicaine ?  
 Oui  Non

Si oui, comment ?

2. Quels sont les acteurs associés à la mise en œuvre des actions d'accompagnement global ?

3. Quel mode de coordination a généralement été retenu pour mettre en œuvre cet accompagnement global (plateformes pluridisciplinaires, cellules de suivi, permanences, outils de suivi numériques, échanges de fiches, etc.) ?

4. Pouvez-vous citer 3 exemples maximum d'actions marquantes, exemplaires, innovantes ou mutualisables ? Expliquez pourquoi :

-  
-  
-

5. Quel serait le parcours d'accompagnement global « idéal » selon vous ?

### 3.5- Professionnalisation des acteurs de l'intégration

1. Des actions de mise en réseau/de coordination ont-elles été mises en place par les porteurs ?  
 Oui  Non

Si oui, qui les pilote ?

Sur quelle(s) thématique(s) ?

2. Existe-t-il encore des agents de développement local de l'intégration (ADLI) financés par le programme 104 sur votre territoire ?

Oui  Non

Si oui, au sein de quelle structure se trouvent-ils ? Sur quels territoires agissent-ils ? Quelles sont leurs missions ?

Si le programme 104 ne les finance pas ou que partiellement, comment sont-ils financés ?

### 3.6- Création/développement de supports

**1. Les porteurs ont-ils développé ou créé des supports innovants, remarquables ou transposables ?**

Oui

Non

Si oui, citez 3 outils maximum et en quoi sont-ils remarquables, innovants, transposables ?

**2. Quels types de communication sont menés par les porteurs pour valoriser les actions ?**

**3. Quels types de communication sont menés par les services de l'Etat pour valoriser les actions ?**

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

**4. Avez-vous fait connaître les documents d'informations mis à disposition par la DAAEN ? (documents réglementaires, affiches, livrets d'information, modèle du CIR, etc.)**

Oui

Non

Si oui, lesquels :

## 4. Impacts des actions financées

**1. Combien de porteurs avez-vous financés ?**

Dont nombre de nouveaux porteurs :

**2. L'offre locale apparaît-elle adaptée aux besoins de votre territoire (en nombre, en qualité, etc.) ?**

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

**3. Quelles thématiques n'ont pas (ou peu) été couvertes malgré les orientations stratégiques fixées ? Pourquoi ?**

**4. Quels territoires n'ont pas (ou peu) été couverts malgré les besoins ? Pourquoi ?**

**5. Quelles démarches avez-vous engagées pour y remédier, pour les faire évoluer, le cas échéant ?**

**5. Remarques complémentaires et propositions**



## Annexe 6

### Séminaire d'échanges avec les prestataires de la formation civique

#### Les outils de communication de la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité

Plusieurs outils de communication vous ont été distribués ce jour et sont accessibles directement sur le site du ministère de l'intérieur. A votre convenance, vous pouvez relayer ces outils en fonction du public concerné et selon les modalités qui vous conviennent (voie dématérialisée ou version papier).



#### **Livret "Le parcours personnalisé d'intégration républicaine"**

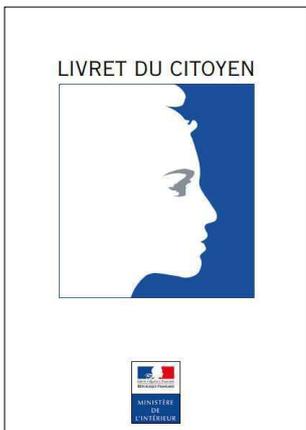
Public concerné :

Les partenaires institutionnels et les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers.

Modalités de diffusion :

Diffusion papier et version dématérialisée auprès de vos partenaires professionnels.

Mise en ligne sur le site internet de votre structure.



#### **Livret du citoyen**

Public concerné :

Les professionnels de l'accueil et de l'intégration des étrangers.

Les étrangers.

Modalités de diffusion :

Diffusion papier et version dématérialisée auprès de vos partenaires et étrangers.

Mise en ligne sur le site internet de votre structure.



#### **Affiche "Venir vivre en France"**

Public concerné :

Principalement les étrangers primo-arrivants mais les informations sont accessibles à l'ensemble des étrangers souhaitant venir en France.

Les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers.

Modalités de diffusion :

Diffusion papier et version dématérialisée auprès des partenaires et des étrangers.

Mise en ligne sur le site internet de votre structure et affichage dans vos locaux.



## Affiche "Parcours intégration républicaine"

### Public concerné :

Les étrangers primo-arrivants.

Les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers.

### Modalités de diffusion :

Diffusion papier et version dématérialisée auprès des partenaires et des étrangers.

Mise en ligne sur le site internet de votre structure et affichage dans vos locaux.



## Affiche "Formation civique"

### Public concerné :

Les étrangers primo-arrivants.

Les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers.

### Modalités de diffusion :

Diffusion papier et version dématérialisée auprès des partenaires et des étrangers.

Mise en ligne sur le site internet de votre structure et affichage dans vos locaux.



## Affiche "Formation linguistique"

### Public concerné :

Les étrangers primo-arrivants.

Les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers.

Retrouvez tous ces outils de communication téléchargeables sur le site

[www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Outils-de-communication](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Outils-de-communication)